



**HAL**  
open science

## Les exclus du système français de bourses

Jean Lamblot, François Orivel

► **To cite this version:**

Jean Lamblot, François Orivel. Les exclus du système français de bourses. IREDU, 15, 66 p., 1975, Les Cahiers de l'IREDU, 2-85634-015-6. halshs-02009904

**HAL Id: halshs-02009904**

**<https://shs.hal.science/halshs-02009904>**

Submitted on 6 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**institut de  
recherche sur  
l'économie de  
l'éducation**

centre national de la  
recherche scientifique

LES EXCLUS DU SYSTÈME FRANÇAIS  
DE BOURSES

J. LAMBLLOT

F. ORIVEL

université de dijon - faculté de science économique et de gestion

adresse postale : centre universitaire - bâtiment sciences mirande  
21000 dijon - tél. (80) 30 94 70

JEAN LAMBLLOT

FRANÇOIS ORIVEL

LES EXCLUS DU SYSTÈME FRANÇAIS

DE BOURSES

CAHIER DE L'IREDU N° 15

Avril 1975

ISBN : 2 - 85634 - 015 - 6

## INTRODUCTION

-----

### - Objet et hypothèse de travail

L'objet de cette étude est de mettre en évidence les caractéristiques de ce qu'on peut appeler, en première approximation, une demande potentielle de bourse. Cette demande étant supposée être le fait de ceux qui deviendraient boursiers dans l'hypothèse où les possibilités d'accès à une bourse seraient étendues.

Notre population est une approximation de la demande potentielle dans la mesure où on peut penser qu'une partie de ceux qui savent ne pas avoir droit à une bourse, ne font pas de demande et ne figurent donc pas dans notre enquête.

Cependant, plus on s'approche de la limite des conditions qui permettent d'obtenir une bourse, plus les gens de la catégorie dont nous venons de parler sont rares. Dans la mesure où nous sommes intéressés par ceux qui pourraient bénéficier d'une étendue des conditions d'attribution des bourses, nous considérerons plus volontiers ceux qui sont proches de la limite.

Par contre, un biais assez grand peut être introduit par le fait que les candidats refusés une fois peuvent ne pas se présenter une nouvelle fois alors qu'en fait, ils font toujours partie de la demande potentielle. Mais, là aussi, cet effet est moins fort à mesure qu'on se rapproche des conditions limites. De plus, ce biais est nul lorsqu'on compare uniquement les premières demandes acceptées aux premières demandes rejetés.

Pour finir sur ce point, retenons qu'il nous faudra tenir compte de l'affaiblissement du nombre d'étudiants observés à mesure qu'on s'écarte des conditions limites.

- Le matériel de base

L'ensemble des étudiants effectuant une demande de bourse mais n'en obtenant pas figurent dans un fichier dans lequel nous avons effectué un tirage systématique d'une fiche sur cinq. Ce fichier qui correspond à des demandes effectuées pour l'année scolaire 1974-1975 nous a permis de tirer 528 fiches.

Chaque fiche contient 11 caractéristiques :

- le code I.N.S.E.E. des parents
- la date de naissance de l'étudiant
- le département d'origine
- l'établissement d'accueil
- le nombre de points de charge avec le nombre d'enfants à charge
- les ressources limites d'obtention d'une bourse dans le cas de l'étudiant envisagé
- les ressources effectives des parents
- la décision du service des bourses
- le motif de l'annulation dans le cas où la décision du service des bourses est l'annulation
- la différence entre ressources effectives et ressources limites dans le cas d'un rejet
- le taux de la bourse qui avait été fixé, dans le cas de l'annulation.

Un certain nombre de données sont incertaines; par exemple pour l'établissement d'accueil, les demandes de bourses se font une année avant la date d'obtention de la bourse, ce qui conduit à une incertitude sur la nature exacte de l'établissement où se rendra le futur étudiant. D'autre part, nombreux sont ceux qui posent leur candidature en plusieurs endroits à la fois.

Dans l'intérêt de la clarté de l'exposé, nous avons considéré comme rejetée une bourse refusée pour une raison financière

alors qu'une annulation pouvait être motivée par toutes sortes d'autres raisons qui ont été répertoriées en six catégories :

- l'échec au Bac
- un échec à l'examen dans l'établissement supérieur
- l'acceptation d'un travail salarié ou d'un pré-salaire
- l'arrêt des études en cours d'étude, c'est-à-dire non immédiatement après un examen ou un diplôme (Bac, licence, maîtrise, etc...)
- l'arrêt des études en fin d'étude. Nous avons fait figurer dans cette catégorie ceux qui ayant le Bac ne poursuivent pas dans le supérieur bien qu'ayant fait une demande de bourse.  
Dans presque tous les cas, il s'agit de filles.
- autres motifs : dans cette rubrique figurent les motifs méconnus, le service militaire, etc...  
Le service militaire est un motif trop rare pour avoir pu faire l'objet d'une rubrique particulière.

Les quatre dernières rubriques sont entachées d'une relative incertitude, car très fréquemment l'étudiant renonce à sa bourse sans préciser au service des bourses le motif ou en le donnant d'une manière très imprécise.

#### - Plan de l'exposé

Deux parties composeront notre travail. D'abord l'échantillon en lui-même présente un grand intérêt et nécessite une étude approfondie.

D'autre part, nous effectuerons une série d'études spécifiques de quelques caractères de l'échantillon.

Pour finir, nous essaierons de voir si nos conclusions sont susceptibles de s'étendre à une population plus large que celle de la seule académie de DIJON, et si des comparaisons peuvent être faites.

# I - ÉTUDE DE L'ÉCHANTILLON

4 -

## 1) Étude de l'ensemble de l'échantillon

Cette étude comportera l'examen de onze caractéristiques qui sont sensiblement identiques à celles que nous avons énoncées dans l'introduction de l'exposé.

### a) Étude de la répartition par catégorie socio-professionnelle des parents

Tableau 1 : Répartition de notre échantillon par catégorie socio-professionnelle

	Agricult. Exploitants	Salariés Agricoles	Prof. lib. Cadres Sup.	Cadres Moyens	Employés	Ouvriers
père nombre	93	7	16	83	65	121
père (%)	17,6	1,3	3	15,7	12,3	22,6
mère nombre	7	0	1	20	56	24
mère (%)	1,3	0	0,1	3,7	10,6	4,5
	Personnel de Service	Autres Catégories	Non actifs	Décédés inconnus	S. profes. pour la mère	Divorcés
père nombre	12	8	36	25		9
père (%)	2,2	1,5	6,8	4,7		1,7
mère nombre	32	2	6	3	360	0
mère (%)	6,0	0,3	1,1	0,5	68,1	0
	Invalides	Industriels	Artisans	Petits Commerç.	Σ	
père nombre	3	0	34	16	528	
père (%)	0,5	0	6,4	3	100	
mère nombre	0	0	3	14	528	
mère (%)	0	0	0,5	2,6	100	

Pour la mère, on a placé celle-ci dans la catégorie sans-profession lorsqu'elle est invalide. Par contre, la caractéristique d'invalidité est prise en compte dans le calcul des points de charge. D'autre part, des femmes figurent dans la catégorie non actif, lorsqu'il s'agit de femmes retraitées.

Cependant, afin d'augmenter les populations des différentes catégories socio-professionnelles, nous avons effectué un regroupement comme suit :

- agriculteurs exploitants et salariés agricoles
- ouvriers et personnel de service
- artisans et petits commerçants
- retraités, inactifs et autres
- décédés, inconnus, sans profession pour la mère, divorcé et invalide

Pour le père, on remarque que les catégories socio-professionnelles les plus représentées, et de loin, sont les moins favorisées. Cette remarque montre que nous obtenons une demande potentielle significative, c'est-à-dire représentative des gens "potentiellement" demandeurs ce qui ne pourra être confirmé que par l'étude des catégories de revenus.

L'hypothèse que les gens qui savent que leur situation financière les exclut du domaine d'attribution d'une bourse ne font pas de demande semble vérifiée.

Il en est de même pour l'hypothèse inverse : les demandes exprimées rassemblent apparemment toutes celles qui sont proches des conditions d'obtention, dans la mesure où la proportion des catégories socio-professionnelles défavorisées sont bien supérieures à celles qu'on trouve dans la population étudiante en général.

Les conclusions restent valables si on considère les mères de famille, en tenant compte des 61,8 % de celles-ci qui sont sans profession. La seule distinction par rapport aux pères de famille vient d'un glissement tout à fait prévisible de la catégorie des ouvriers et décédés vers la catégorie employés et personnes de service.

L'importance relative des catégories " cadres moyens" et "petits commerçants" est particulièrement remarquable, mais cela vient du fait que beaucoup de femmes sont institutrices, ont des professions dans les services sociaux et médicaux ou encore tiennent des petits commerces tout en ayant des revenus relativement faibles.

Ces remarques doivent cependant être nuancées par le fait que notre échantillon sous représente les candidatures de ceux qui souhaitent avoir une bourse, mais savent assurément ne pas pouvoir l'obtenir, ce qui regroupe des gens des catégories socio-professionnelles moyennes.

b) Répartition par âge

Tableau 2 : structure par âge de notre échantillon et de la population des classes terminales en 1972-1973

âge		25 et +	24	23	22	21	20
Notre échantillon	nombre	4	5	21	28	72	105
	%	0,75	0,94	3,98	5,30	13,64	19,89
enquête exhaustive classes terminales 1972-73	nombre					et + 13 778	56 277
	%					4,79	19,55
âge		19	18	17	16	15	Σ
Notre échantillon	nombre	143	126	et - 24			528
	%	27,08	23,06	4,55			100
enquête exhaustive classes terminales 1972-73	nombre		106 629	89 790	670	46	287 924
	%	37,03	31,19	7,20	0,23	0,02	100

La structure par âge de notre échantillon par comparaison avec la même structure des classes terminales va nous permettre de nous faire une idée de l'importance des premières demandes de bourses par rapport aux demandes renouvelées. En effet, notre échantillon porte sur des demandes effectuées pendant la dernière année précédant la première année de faculté, c'est-à-dire la terminale.

Pour cela, nous ferons l'hypothèse que la structure par âge des élèves de terminale de l'enquête que nous prenons comme référence est identique à celle des premières demandes de bourses qui est incluse dans notre échantillon. Si on accepte cette hypothèse, 20 % d'élèves de notre échantillon font une deuxième demande de bourse (ou éventuellement une troisième, une quatrième...) et 80 % font une première demande (différence entre la structure qu'auraient eu nos demandeurs de bourses s'ils avaient tous fait une première demande, c'est-à-dire la même structure que les élèves de terminale, et celle que nous observons).

Orce qui nous intéresse, c'est de comparer deux populations homogènes, d'une part celle qui a obtenu une bourse à l'issue de la première demande et, d'autre part, celle qui a été rejetée après une première demande. Prendre le total des rejetés pour le comparer au total des acceptés sous-estime la population des rejetés réels, car comme on le constate, l'échec après une première demande dissuade fortement d'en présenter une deuxième.

c) Le département d'origine

Tableau 3 : répartition des demandes de bourses refusées par département d'origine

N°	01	03	10	21	25	38	39	41	42	52	58	62
Nombre	5	2	7	125	4	1	11	1	1	19	66	1
%	0,9	0,3	1,3	23,6	0,7	0,1	2	0,1	0,1	3,5	12,5	0,1
N°	68	69	70	71	77	78	89	90	92	93	94	Σ
Nombre	1	1	4	185	2	3	82	2	2	2	1	528
%	0,1	0,1	0,7	35,0	0,3	0,5	15,5	0,3	0,3	0,3	0,1	100

Tableau 4 : pourcentage des étudiants par département

	21	58	71	89
(1) Proportion d'étudiants originaires des 4 départements de Bourgogne à l'Université de DIJON	39,3 %	6,3 %	22,6 %	10,6 %
(2) Proportion d'étudiants originaires des 4 départements de Bourgogne dans notre échantillon	23,6 %	12,5 %	35 %	15,5 %
Rapport $\frac{(1)}{(2)}$	1,67	0,50	0,64	0,68

Ce qui est intéressant pour nous est de comparer la structure géographique que nous avons obtenue avec celle des étudiants dijonnais en général.

Dijon se trouve favorisée parce qu'il y a relativement moins de demandes de bourses provenant de la Côte d'Or que des autres départements.

Nous retrouvons un indice montrant que notre échantillon semble représentatif dans le deuxième tableau. Si nous classons en effet les départements suivant la valeur du rapport ci-dessus, nous obtenons un ordre des départements semblable à celui obtenu par ORIVEL dans sa classification des départements par niveau de vie (Revue de l'économie du Centre-Est, n° 45-46).

Département	Indice de niveau de vie en 1966	Rapport $\frac{\text{INSEE}}{\text{nous}}$
21 Côte d'Or	96,5	1,67
89 Yonne	81,8	0,50
71 Saône et Loire	75,3	0,64
58 Nièvre	73,8	0,68

Il est évident que le parallélisme de ces deux classifications peut être purement fortuit. Si on exclut cette hypothèse, nous constatons que plus le département est pauvre, plus les étudiants qui en sont originaires ont des chances de figurer dans les dossiers des demandes de bourses non mandatées. Ceci s'explique simplement par le fait que les gens venant des départements pauvres font plus de demandes de bourses.

d) Etablissement d'accueil

Tableau 5 : répartition des étudiants dont la demande de bourse a été refusée par établissement d'accueil

Etablissement	Lettres	Sciences	Droit	Médecine	CPAG	ESCAE	IUT	IREPS
<i>Nombre</i>	88	32	65	65	1	2	51	6
<i>%</i>	16,6	6,0	12,3	12,3	0,1	0,3	9,6	1,1
Etablissement	CREPS	Prépa et TS	IBANA	Arcades St Bénigne	Candidatures multiples	Etablissement non habilité	ENSAM	autres
<i>Nombre</i>	0	69	3	3	124	2	13	4
<i>%</i>	0	13,0	0,5	0,5	23,4	0,3	2,4	0,7

Signalons que les candidatures multiples sont le fait d'étudiants ne sachant pas encore dans quel établissement ils seront inscrits lorsqu'ils auront obtenu leur BAC. Les établissements non habilités sont ceux pour lesquels l'Etat ne donne pas de bourses par le biais du Ministère de l'Education Nationale.

Pour la suite de l'étude, les établissements ont été regroupés de telle sorte que le CPAG, l'ESCAE, l'IREPS, St Bénigne et les Arcades, pour lesquels il y a très peu de demandes, ne forment qu'un seul groupe avec les catégories, établissements non habilités et autres.

Les chiffres du tableau précédent n'ont d'intérêt que comparés avec les pourcentages d'étudiants inscrits par établissement et aussi avec le pourcentage d'étudiants obtenant une bourse.

Malheureusement, puisque nous ne possédons pas les chiffres pour certains établissements, nous avons été obligés d'enlever de l'étude ces établissements. Il s'agit du CPAG, de l'ESCAE, du CREPS, de l'ENSAM, des classes préparatoires et de techniciens supérieurs, de St Bénigne et des Arcades. De même, nous avons été obligés d'enlever les trois dernières rubriques du tableau précédent puisqu'elles ne signifient rien retirées du contexte des bourses.

Nous obtenons la série des 3 tableaux suivants :

Tableau 6 : pourcentage d'étudiants dont la demande de bourse a été refusée pour 1974-75

Lettres	Sciences	Droit	Médecine	IUT	IREPS	IBANA
28,4 %	10,3 %	20,9 %	20,9 %	16,4 %	1,9 %	0,9 %

Tableau 7 : pourcentage d'étudiants boursiers pour 1974-1975

Lettres	Sciences	Droit	Médecine	IUT	IREPS	IBANA
29,1 %	15,7 %	22,1 %	13,4 %	12,9 %	5,3 %	1,5 %

Tableau 8 : pourcentage d'étudiants inscrits pour 1974-1975

Lettres	Sciences	Droit	Médecine	IUT	IREPS	IBANA
29,9 %	15,3 %	26,8 %	18,8 %	6,3 %	1,9 %	0,8 %

La combinaison des tableaux 1 et 3 nous permet de dire que, relativement aux autres établissements, la faculté de médecine et l'IUT voient les demandes de bourses de leurs étudiants plus souvent refusées. Cette affirmation est cependant fortement atténuée pour l'IUT quand on remarque sur le tableau 2 que les étudiants de cet établissement demandent beaucoup plus de bourses que les autres étudiants.

Les lettres représentent la moyenne puisque les trois pourcentages sont équivalents à moins de 2 % près.

Les demandes des scientifiques sont le plus souvent acceptées et comme ils ont un même pourcentage de boursiers et d'inscrits, on peut dire qu'ils n'ont en apparence pas de prétentions exorbitantes, leur pourcentage de demandes refusées étant plus faible que celui des boursiers.

Le cas de l'IREPS ou de l'UEREPS ne permet pas de conclusions fermes en raison du faible nombre d'étudiants de cet établissement dans notre échantillon. Cependant, si nous passons outre à cet inconvénient, on peut dire que c'est la catégorie qui est la plus favorisée relativement au nombre de bourses.

A moins que le faible pourcentage de refus soit dû au faible nombre total d'inscrits, les gens de l'IREPS ont intérêt à faire beaucoup de demande de bourses. Mais, puisque le pourcentage d'inscrits est égal au pourcentage d'étudiants dont la demande de bourses est refusée, il est fort possible que l'effet soit dû au petit nombre d'éléments de l'échantillon.

Les conclusions pour l'IBANA sont identiques, mais avec une tendance plus faible.

e) Nombre de points de charge

Tableau 9 : répartition par point de charge de l'échantillon

<i>Nombre de points de charge</i>	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
<i>Nombre de fiches</i>	14	21	116	139	88	76	26	24	15	5	4	0

Les points de charge de chaque étudiant visent à prendre en considération les coûts à charge de la famille en rapport avec les caractéristiques particulières de cette famille indépendamment de ses ressources.

La distribution qui est mise en évidence ne présente aucun caractère étonnant par rapport à ce qui pouvait être attendu de la distribution des points de charge calculés pour l'ensemble des familles françaises. Mais, une telle affirmation ne peut être prouvée rigoureusement sans une étude très poussée qu'il n'y a pas lieu d'entreprendre ici.

La moyenne des points de charge est 12,7, ce qui correspond à ce qu'on peut attendre d'une famille moyenne ayant deux enfants. D'ailleurs, cette distribution est le fidèle reflet de celle du nombre d'enfants qui est le caractère le plus important pour la détermination des points de charge.

F) Nombre d'enfants à charge

Tableau 10 : répartition de l'échantillon par nombre d'enfants à charge

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
4	141	174	119	60	16	10	1	2	1

Cette distribution du nombre d'enfants à charge est aussi assez semblable à ce qu'on pourrait obtenir pour la population française. Nous trouvons en effet une moyenne de 2,38, ce qui est très voisin de la moyenne nationale.

Cependant, on aurait pu s'attendre à ce que cette moyenne soit plus élevée, dans la mesure où nous n'avons dans notre échantillon que les ménages ayant au moins un enfant, celui qui est candidat à l'enseignement supérieur.

Mais ceci est sans doute compensé par la présence de quelques jeunes couples (4) sans enfants dans notre échantillon. Ce sont des étudiants dont les revenus personnels sont suffisamment importants pour qu'ils figurent sur les fiches à la place du revenu des parents.

De plus l'échantillon élimine sans doute aussi les familles très nombreuses qui souvent n'ont aucun enfant dans le supérieur parce que appartenant à des catégories socio-professionnelles basses moins représentées dans le supérieur que les autres. Plus précisément, les familles les plus nombreuses, étant dans les catégories socio-professionnelles très basses qui ne sont pas dans l'échantillon (leurs bourses étant acceptées) et dans les catégories socio-professionnelles très hautes (médecins) qui ne sont pas non plus dans l'échantillon, sont forcément sous-représentées.

Nous avons donc là deux tendances qui se compensent, mais empêchent de tirer des conclusions fermes de cette moyenne.

g) Les ressources limites

Tableau 11 : répartition de l'échantillon  
selon le revenu limite

<i>Plafond</i>	13 050	14 500	15 950	17 400	18 850
<i>Nombre</i>	14	21	116	139	88

<i>Plafond</i>	20 300	21 750	23 200	24 650	26 100	27 550
<i>Nombre</i>	76	26	24	15	5	4

Nous retrouvons ici la même distribution que celle des points de charge, ce qui est normal puisqu'on calcule le plafond des ressources directement à partir des points de charge.

Le revenu limite moyen est de 18 352, ce qui est assez bas. Malheureusement, il est impossible de comparer ce chiffre avec le revenu limite de ceux qui obtiennent une bourse, car nous ne connaissons pas la répartition des étudiants boursiers par points de charge ou encore par revenu limite.

C'est pourquoi, en elle-même, cette distribution ne peut nous servir beaucoup ; elle sera plus utile dans la suite de ce travail dans des comparaisons avec d'autres séries.

#### h) Les ressources réelles

α) Comme dans toutes les parties de notre étude qui concerne les ressources, il sera nécessaire ici de discriminer les rejets et les annulations ; c'est pourquoi nous donnons d'abord un tableau montrant la répartition des ressources réelles de l'ensemble de l'échantillon et ensuite de la seule catégorie des rejetés. C'est d'ailleurs cette dernière catégorie des rejetés qui, elle seule, peut se montrer intéressante pour cette partie de l'étude. C'est en effet la seule partie de l'échantillon qui ait été refusée pour des raisons purement financières.

Tableau 12a : répartition par tranche de revenu réel de notre échantillon total de demandes refusées

0-5 000	6 000-10 000	11 000-15 000	16 000-20 000	21 000-25 000	26 000-30 000
19	67	92	126	110	49
3,63 %	12,81 %	17,59 %	24,09 %	21,03 %	9,36 %

31 000-35 000	36 000-40 000	41 000-45 000	46 000-50 000	51 000-55 000
19	25	4	10	2
3,63 %	4,78 %	0,76 %	1,91 %	0,38 %

Tableau 12b : répartition par tranche de revenu réel des demandes de bourses rejetées

0 - 5 000	6 000-10 000	11 000-15 000	16 000-20 000	21 000-25 000	26 000-30 000
0	0	1	68	102	50
0	0	0,34 %	24,02 %	36,04 %	17,66 %

31000 -35 000	36 000-40 000	41 000-45 000	46 000-50 000	51 000-55 000	56 000 et plus
20	25	4	9	2	5
7,06 %	8,83 %	1,41 %	3,18 %	0,7 %	1,76 %

La deuxième colonne du dernier tableau regroupe des cas considérés comme marginaux, leur revenu étant beaucoup trop important par rapport à une possibilité éventuelle de bourse. Ces derniers ont été enlevés de l'échantillon.

Une première remarque paraît importante : les très petits revenus ne figurent pas parmi la population rejetée, mais dans la population dont la demande s'est vue annulée. Ceci est tout à fait normal étant donné les critères d'attribution des bourses.

D'autre part, le revenu limite moyen étant de 18 352, il est normal que nous trouvions la plus grande partie de la population rejetée à partir de ce chiffre.

Ici aussi, nous trouvons une certaine cohérence dans notre échantillon, ce qui nous invite à tenter une comparaison entre nos résultats et les revenus moyens de l'ensemble des Français pour savoir dans quelle couche de la population se situent les rejetés. Notons que les annulations présentent ici beaucoup moins d'intérêt.

Pour ce faire, il faut savoir que les ressources de la population rejetée proviennent de demandes de bourses effectuées au cours de l'année scolaire 1973-1974 et portent sur les revenus fiscaux déclarés en 1973. Il s'agit donc des revenus de l'année 1972.

Nous disposons justement pour 1972 d'une étude de l'INSEE effectuée par Georges BIGATA et Bernard BOUVIER, portant sur les conditions de vie des ménages en 1972 (1).

La comparaison de nos chiffres avec ceux de cette étude ne pourra jamais que donner un ordre de grandeur, les ressources de la population rejetée étant une évaluation à base fiscale, alors que l'étude de l'INSEE est réalisée en grande partie par une enquête auprès des ménages. Nous ne ferons donc que des comparaisons de

---

1) Les collections de l'INSEE n° 120,  
Série M, N° 32, Février 1974: *Les conditions de vie des ménages en 1972.*

moyennes, toute autre comparaison est impossible, les répartitions des revenus étant établies tout à fait différemment dans l'une et l'autre étude.

Le niveau de revenu établi par l'INSEE est **surévalué** parce qu'il inclut d'autres ressources que celles qui entrent en considération dans les revenus fiscaux; les allocations familiales par exemple qui joueraient certainement un grand rôle dans notre échantillon. D'autre part, l'évaluation effectuée par l'INSEE pose un grand nombre de problèmes d'ordre statistique que nous ne voulons pas évoquer ici, mais qui nécessitent beaucoup de précautions.

Le revenu moyen de notre population était en 1972 de 25 489 francs, alors que celui de l'INSEE portant sur le revenu moyen des ménages était de 24 895, ce qui est très proche.

La comparaison de cet ordre de grandeur avec la répartition de la population rejetée dont 53,76 % a un revenu déclaré compris entre 21 000 et 30 000 F, 22,31 % au dessus de cette tranche et 24,02 en dessous, nous incite à penser que notre échantillon s'inscrit par rapport à l'ensemble de la population française dans les revenus moyens.

β) Une autre manière de prouver ceci est de comparer notre population avec la répartition des revenus globaux nets établis à partir des déclarations fiscales. Le problème ici est que nous ne disposons que des chiffres de 1970, qu'il nous faudra donc ajuster pour 1972.

Nous sommes partis des tranches de revenus établies pour l'annuaire statistique de la France, publié en 1974.

Après ajustement suivant le taux d'élévation des revenus entre 1970 et 1972, nous avons obtenu le tableau de répartition des revenus fiscaux des personnes physiques de la page suivante.

Tableau 13 : répartition des revenus fiscaux des personnes physiques

Revenu total net de la tranche	75	22 065	44 317	41 167	52 658	40 864
Nombre de personnes concernées	13 619	2 248 394	2 908 844	1 939 156	1 778 011	895 831
Revenu moyen net de la tranche	5 477	9 813	15 235	21 229	29 616	45 615
Pourcentage d'individus dans la tranche	0,13 %	22,10 %	28,60 %	19,06 %	17,48 %	8,80 %

Revenu total net de la tranche	14 920	10 004	10 355	4 094	2 746	Σ 243 264
Nombre de personnes concernées	209 497	99 514	63 821	12 737	3 178	10 176 602
Revenu moyen net de la tranche	71 218	100 528	162 250	321 425	864 065	23 900
Pourcentage d'individus dans la tranche	2,06 %	0,97 %	0,62 %	0,12 %	0,03 %	100

*En millions de francs pour les revenus totaux  
et francs pour les revenus moyens*

Sous cette forme la comparaison que nous voulons entreprendre n'est pas aisée, c'est pourquoi nous avons transcrit les deux tableaux sous forme de graphiques.

La répartition des revenus des étudiants dont la demande de bourse est rejetée encadre les revenus moyens de la population française. Ceci permet de conclure que les bourses servent efficace-

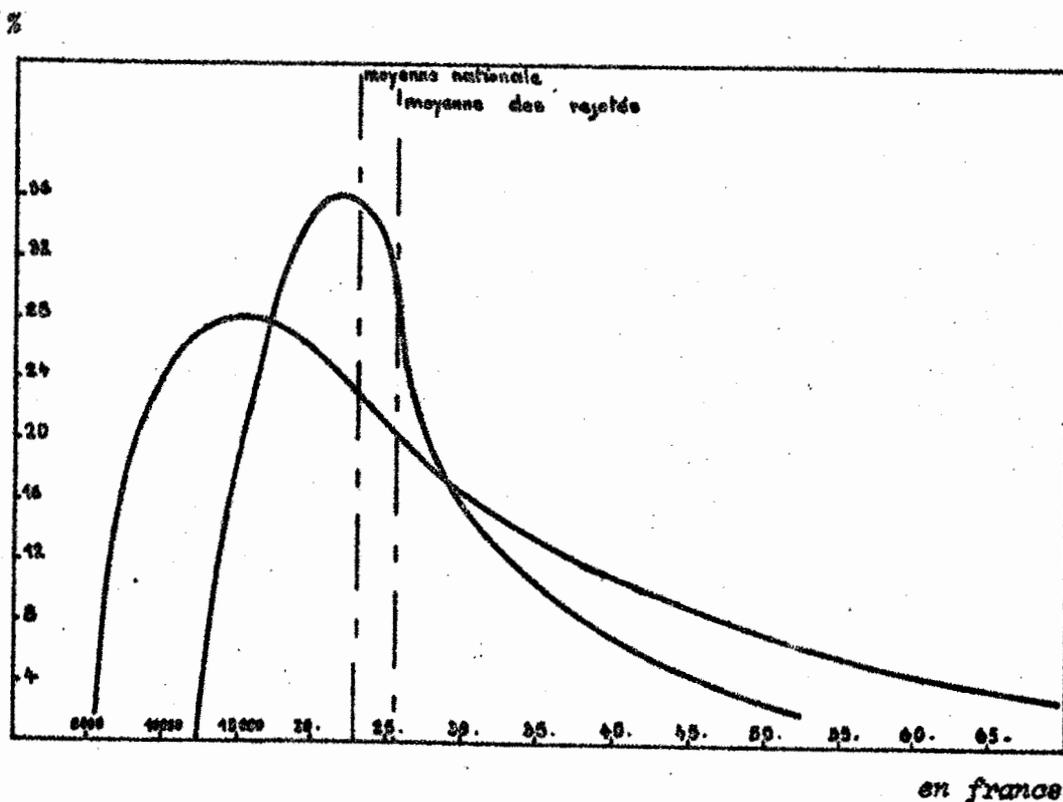
ment les étudiants dont les parents ont des revenus faibles, mais que les étudiants les plus déçus sont ceux dont les parents ont un revenu moyen.

La forte pente de la partie gauche de la courbe de répartition des rejets provient de la variation des revenus limites en fonction du nombre d'enfants ; autrement, on aurait une droite perpendiculaire à l'axe des revenus.

La différence entre les deux courbes dans la partie gauche du graphique représente la population qui obtient une bourse.

La partie droite de la courbe de répartition des rejets s'explique par le fait que plus le revenu est élevé, moins les gens prétendent à des bourses.

Graphique 1 : répartition des revenus fiscaux  
des personnes physiques



Cependant, on aurait quand même pu s'attendre à une chute plus forte de cette courbe, car 6,42 % des rejets proviennent des gens qui ont un revenu supérieur à 40 000, donc qui sont loin des revenus limites; ce pourcentage paraît assez élevé. Ces familles sont généralement celles qui bien qu'ayant un fort revenu, ont un grand nombre d'enfants et beaucoup de points de charge.

### i) La décision

Sous cette dénomination, nous avons différencié l'échantillon selon les rejets et les annulations. Nous avons appelé rejet tous les refus d'accorder une bourse ayant pour motif un dépassement des plafonds de ressources. Toutes les fiches portant la mention "rejet" ont été dans la plupart des cas considérées comme sans objet par rapport aux motifs d'annulation et à l'échelon de la bourse, parce qu'elles n'ont pas de motifs d'annulation (car non annulées mais rejetées), bien que certains motifs d'annulation puissent coïncider avec un rejet : on peut échouer au BAC par exemple et avoir des ressources réelles supérieures aux ressources limites.

Sous le terme d'annulation, nous avons regroupé toutes les fiches qui, présentant financièrement la possibilité d'une bourse, n'ont pas fait l'objet de mandat pour d'autres causes, quelles que soient celles-ci.

290 étudiants de l'échantillon initial se sont vus rejetés, c'est-à-dire n'ont pas vu leur demande honorée pour des raisons financières. 238 se sont vus annuler leur demande pour les diverses raisons qui ont déjà été présentées.

Ces deux nombres ne peuvent guère prêter à commentaires, si ce n'est le nombre relativement important d'annulations qui représentent ceux qui ont droit financièrement à une bourse, mais ne l'obtiennent pas. Sous réserve d'une analyse plus poussée, on peut déjà dire que les critères financiers sont loin d'être les seuls à jouer pour l'obtention d'une bourse. C'est là l'objet du paragraphe suivant.

j) Les motifs d'annulation

Tableau 14 : répartition de la population refusée  
par motif d'annulation

Motif	échec au BAC	échec à l'examen de l'établis- sement supérieur	acceptation d'un travail salarié ou d'un pré- salaire	abandon en cours d'étude	arrêt des études en fin d'étude	autres motifs	Σ
Nombre	107	62	39	14	23	19	264
%	40,5 %	23,4 %	14,7 %	5,3 %	8,7 %	7,1 %	100

La somme totale est de 264, parce qu'ici sont inclus des rejetés qui ont en même temps des motifs d'annulation.

Le nombre d'échec au BAC qui est de 40,5 % du total est le principal motif d'annulation. Ce nombre n'est pas excessif, car rapporté aux premières demandes rejetées et acceptées, il révèle que la proportion des annulés pour cette raison est inférieure au taux d'échec moyen au baccalauréat, ce qui donne à penser que les demandeurs de bourses échoueraient plutôt moins que la moyenne.

Le nombre d'échec à l'examen de l'établissement supérieur rapporté à la population des rejetés est de 23,4 %, mais par rapport à l'ensemble des demandes de bourses, accordées ou non, ce pourcentage baisserait considérablement et serait certainement inférieur au pourcentage d'échec aux examens dans l'ensemble des étudiants. On laisse entendre ainsi qu'une grande partie des étudiants boursiers qui ont un échec gardent quand même leur bourse dans la mesure où on estime que cet échec est accidentel.

Les 14,7 % qui trouvent un travail ne s'attachent qu'à ceux qui perçoivent un salaire en restant étudiant. Sur l'ensemble des boursiers, cela ne représente qu'un petit nombre. De même pour les autres motifs d'annulation, bien qu'il y ait une certaine incertitude quant à la répartition entre arrêt en fin d'étude ou arrêt en cours d'étude, les motifs d'abandon ne sont souvent pas fournis au service des bourses par l'étudiant qui abandonne.

En conclusion, on peut dire que les motifs d'annulation ne sont généralement pas un obstacle délibéré dans le système de bourses, sauf peut-être dans le cas des échecs à l'examen, mais ce cas ne concerne que 6,65 % des étudiants par rapport à l'ensemble des boursiers, car plus de 55 % de ceux qui échouent obtiennent quand même la bourse (chiffres de 1973 pour DIJON). Cependant, cette étude de la partie annulée de l'échantillon doit être faite maintenant par rapport à la différence entre le revenu limite et le revenu effectif des parents des élèves pour voir si la neutralité apparente du motif d'annulation ne favorise pas ou ne défavorise pas certaines catégories d'élèves.

## 2) Etude de la population annulée

Pour étudier la répartition des annulations suivant les tranches de la différence de revenu, trois critères ont été retenus : les motifs d'annulation, la catégorie socio-professionnelle du père et l'établissement d'accueil.

### a) Les motifs d'annulation

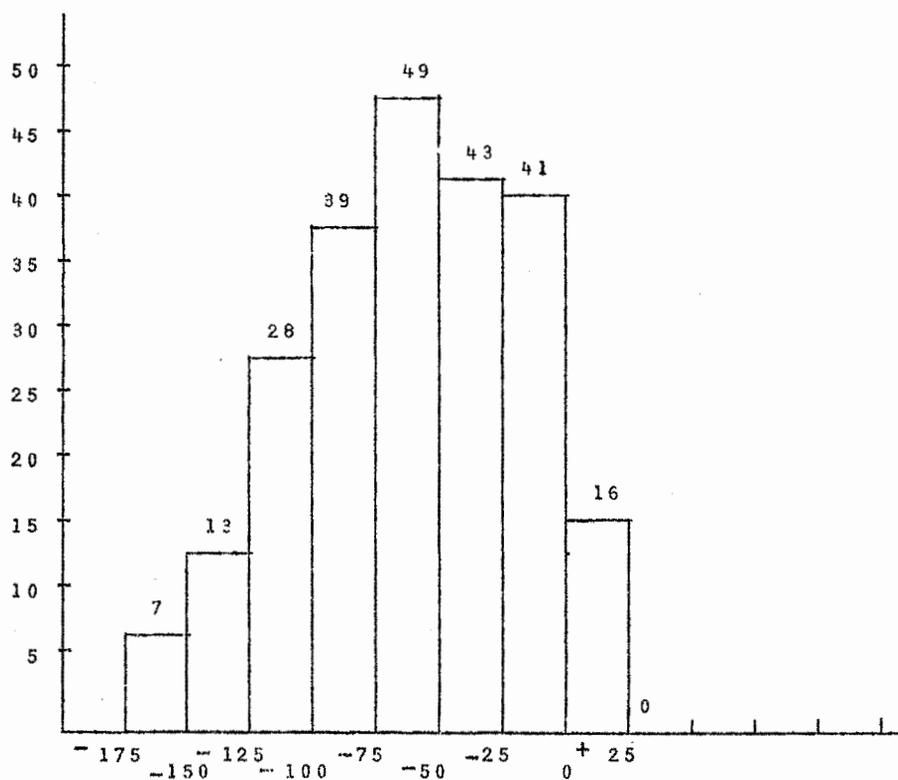
Tableau 15 : la population annulée par motifs d'annulation et tranches de la différence de revenu

	0 à 25	25 à 50	50 à 75	75 à 100	100 à 125	125 à 150	150 et plus	Σ
<i>échec au BAC</i>	16	18	13	17	11	4	2	81
<i>échec à l'examen du supérieur</i>	8	8	16	4	5	5	4	50
<i>acceptation du salaire</i>	4	10	9	7	4	0	2	36
<i>arrêt en cours d'études</i>	2	3	3	4	1	1	0	14
<i>arrêt en fin d'études</i>	6	5	3	2	3	1	1	21
<i>autres motifs</i>	6	0	4	3	3	2	1	19
Σ	42	44	48	37	27	13	10	221
%	19 %	19,9 %	21,7 %	16,7 %	12,2 %	5,8 %	4,5 %	100

Il semble que peu de résultats puissent être tirés de ce tableau d'abord parce que le nombre des éléments dans chaque cas est très faible et d'autre part parce qu'aucune nouvelle tendance par rapport à ce que nous avons déjà dit des annulations semble se faire jour.

On aurait pu penser par exemple que certains effets sociologiques auraient concentré des effectifs du côté des fortes ou des basses différences entre le revenu réel et le revenu limite : (voir histogramme 1)

Histogramme 1 : répartition de la différence de revenu de la population annulée



La plupart des répartitions suivant les tranches de revenu des demandes annulées s'expliquent par la répartition générale des annulations, mais aucun des motifs envisagés ne semble démentir cette répartition.

b) La catégorie socio-professionnelle du père (voir tableau 16)

Ce tableau est beaucoup plus intéressant que le précédent. Alors que dans les statistiques des bourses, la catégorie ouvrière est très voisine par le nombre de celle des employés et des agriculteurs, elle distance ici de beaucoup toutes les autres catégories. D'autre part, la différence (1) est relativement proche de 0 pour cette catégorie

Par contre, les agriculteurs annulés, qui sont aussi assez nombreux, se présentent avec des différences beaucoup plus importantes, et là aussi, cela vient sans doute de la distribution générale du revenu de cette catégorie socio-professionnelle (croissance élevée)

Tableau 16 : La population annulée par catégorie socio-professionnelle et tranche de la différence de revenu

	0 à -25	-25 à -50	-50 à -75	-75 à -100	-100 à -125	-125 à -150	-150	Σ	%
<i>agriculteurs</i>	5	8	9	15	13	5	4	59	26,69
<i>professions libérales</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>cadres moyens</i>	3	2	3	0	0	0	0	8	3,62
<i>employés</i>	8	8	5	1	2	0	0	24	10,66
<i>ouvriers</i>	16	12	20	11	6	2	2	69	31,22
<i>artisans</i>	2	1	0	1	0	2	0	6	2,71
<i>retraités</i>	5	8	5	3	1	1	0	23	10,41
<i>absents</i>	3	5	6	6	5	3	4	32	14,48
Σ	42	44	48	37	27	13	10	221	100
%	19,00	19,90	21,71	16,74	12,22	5,88	4,52	100	

(1) Quand nous parlons de différence, il s'agit toujours de l'écart entre les ressources réelles et les ressources limites.

Il est certain qu'il y a beaucoup d'agriculteurs qui déclarent des ressources particulièrement faibles. Cela est dû pour partie au caractère effectivement modeste de leurs ressources, mais aussi au mode d'évaluation de leurs revenus qui leur est plutôt favorable.

La catégorie des employés se regroupe aussi dans la tranche faible de la différence, sans que ceci puisse s'interpréter. Notons cependant que le nombre d'employés annulés est faible relativement aux autres catégories, si on considère le nombre relativement important de fils d'employés qui sont boursiers. Cela peut signifier, ceci étant dit comme hypothèse d'après le sens de l'annulation, que les étudiants dont le père appartient à cette catégorie réussissent mieux et ont plus envie de réussir dans leurs études que les étudiants dont le père est ouvrier par exemple.

La faiblesse du nombre de cadres moyens qui d'ailleurs se regroupent vers les différences faibles n'est que le reflet de la faiblesse de la représentation de cette catégorie dans la population boursière. Ce résultat est cohérent avec ce que nous avons déjà dit de cette catégorie.

De même l'absence de membres des professions libérales et cadres supérieurs ne doit pas nous surprendre.

c) L'établissement d'accueil

Tableau 17 : population annulée par établissement  
et tranche de la différence de revenu

	0 à -25	-25 à -50	-50 à -75	-75 à -100	-100 à -125	-125 à -150	-150	$\Sigma$	%	% si on enlève les candidatures multiples
<i>Lettres</i>	9	15	12	8	3	3	1	51	23,08	29,82
<i>Sciences</i>	0	5	3	1	3	0	4	16	7,24	9,36
<i>Droit</i>	7	1	4	7	3	1	1	24	10,86	14,08
<i>Médecine</i>	6	3	5	3	2	2	0	21	9,50	12,28
<i>IUT</i>	6	6	3	3	5	2	1	26	11,76	15,20
<i>Cluny</i>	0	1	1	0	1	0	0	3	1,36	1,75
<i>Prépa. et T.S.</i>	1	4	6	6	2	1	1	21	9,50	11,28
<i>Candid. multip.</i>	10	8	11	9	7	3	2	50	22,62	
<i>Autres</i>	3	1	3	0	1	1	0	9	4,07	5,26
$\Sigma$	42	44	48	37	27	13	10	221		

L'étude par établissement d'accueil de la population dont la demande de bourse est annulée demande une comparaison avec la répartition par établissement des étudiants boursiers dans leur ensemble.

Pour cela nous disposons pour Dijon des effectifs de cette année arrêtés au 15 Février 1975.

De plus, nous avons enlevé du tableau un certain nombre d'étudiants qui obtiennent automatiquement une bourse : ce sont par exemple les étudiants du CREPS, UEREPS et CPAG.

Tableau 18 : répartition par établissements  
de la population des boursiers  
de l'Académie de DIJON  
Année 1974-75

	Let- tres	Scien- ces	Droit	méde- cine	IUT	Cluny	Prépa et TS	Autres	$\Sigma$
<i>Nombre</i>	567	330	447	285	308	96	464	122	2 619
<i>%</i>	21,64	12,60	17,07	10,88	11,76	3,67	17,72	4,66	100

D'autre part, notre tableau (tableau 17) n'est pas forcément d'une très grande sûreté statistique et doit être interprété avec beaucoup de prudence, car très souvent ce qui figurait dans les dossiers de bourse étaient plus des intentions d'inscription que des inscriptions réelles. C'est ainsi que s'explique l'importance (22,62 %) du poste des candidatures multiples qui traduit les hésitations des étudiants sur le point de choisir une inscription.

C'est pourquoi, pour calculer les pourcentage des différents établissements, nous avons enlevé dans un deuxième temps le poste candidatures multiples, ce qui donnera plus de signification à nos résultats qui de toutes façons resteront sur ce point approximatifs.

Cette opération faite, on peut constater que le pourcentage des deux séries ne sont pas sensiblement différents, compte tenu des réserves que nous avons faites sur notre échantillon. Ainsi, on peut sans doute dire que l'établissement n'a pas d'effets sur les motifs d'annulation des bourses.

Quant à la répartition par revenu, si nous voulons ne pas empêcher de donner une interprétation par la faiblesse du nombre d'individus dans chaque case, nous avons effectué un regroupement en trois tranches seulement de différence entre revenu limite et revenu réel.

Tableau 19 : pourcentage d'élèves de l'échantillon annulés par établissement et par tranche de la différence de revenu

Etablissement	de 0 à -50	de -50 à -100	de -100 à -150 et plus
<i>Lettres</i>	10,9 %	9,0 %	3,20 %
<i>Sciences</i>	2,30 %	1,8 %	3,20 %
<i>Droit</i>	3,6 %	5,0 %	2,30 %
<i>Médecine</i>	4,0 %	3,6 %	1,8 %
<i>IUT</i>	5,4 %	2,7 %	3,6 %
<i>Cluny</i>	0,5 %	0,5 %	0,5 %
<i>Prépa et TS</i>	4,30 %	5,4 %	1,8 %
<i>Candidatures multiples</i>	8,10 %	9,0 %	5,4 %
<i>Autres</i>	1,80 %	1,4 %	1,0 %
$\Sigma$	38,90 %	38,4 %	22,8 %

Pour les Lettres, Sciences, Droit, Médecine et les deux dernières catégories, il y a une répartition égale entre les deux premières tranches et s'il y en a moins dans la dernière, c'est probablement dû à la baisse générale des effectifs quand on arrive dans une tranche extrême. Quant à l'Ecole de Cluny, la faiblesse des effectifs ne permet aucune affirmation. Peut-être peut-on constater que les gens de l'IUT ont des différences plus faibles que ceux des classes préparatoires et des techniciens supérieurs.

Mais, compte tenu de la faiblesse de nos données statistiques, on ne saurait pousser plus avant cette étude par établissement.

### e) Conclusion

Pour conclure cette première description de notre échantillon, il apparaît que sur la plupart des points, nous n'avons pas trouvé de résultats aberrants par rapport à ce que nous attendions. Les divers tableaux obtenus paraissent cohérents entre eux.

L'étude proprement dite se fera suivant trois pistes qui nous paraissent le mieux permettre de caractériser ce que nous avons appelé une demande potentielle de bourse, avec toutes les réserves qu'il faut ajouter à l'emploi de ce terme.

- Une première étude se penchera sur la différence entre le revenu réel des parents des candidats boursiers et le revenu limite de ceux-ci, en distinguant ceux qui ont fait l'objet d'un rejet et ceux qui ont fait l'objet d'une annulation. Cette distinction étant justifiée, ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le dire, par le fait que nous considérons un facteur financier.

Cette étude devra nous permettre de considérer les effets ou les nécessités d'une éventuelle augmentation du nombre des bourses. La question étant de savoir s'il faut élever beaucoup ou au contraire très faiblement les plafonds des ressources pour que le système des bourses parvienne à satisfaire un plus grand nombre de demandes potentielles. Le résultat obtenu n'est pas sans effet sur le montant des bourses individuelles et sur la satisfaction des catégories à revenus moyens qui est le problème principal de l'effet redistributif du système d'aide aux étudiants en France.

- Une deuxième piste de recherche portera sur les rejets en fonction de la catégorie socio-professionnelle des parents de l'étudiant.

L'étude précédente s'attachait au revenu des parents, nous nous consacrerons à la catégorie socio-professionnelle car il n'est pas sûr qu'un système de bourse discrimine seulement à partir des revenus, mais opère à travers les catégories socio-professionnelles. Il est intéressant de ce fait de savoir à quelles catégories socio-professionnelles bénéficierait une hausse éventuelle des plafonds.

- Un troisième objectif se rapportera aux annulations suivant plusieurs critères : la catégorie socio-professionnelle, le revenu, les établissements et suivant les motifs de ces annulations. Etant donné que de plus en plus, on pense que le facteur financier est loin d'être le seul responsable des inégalités dans l'enseignement, et dans la mesure où on cherche à combattre celles-ci, l'étude de l'importance des raisons non financières dans les refus des bourses peut être très importante. Savoir si ces annulations se regroupent dans certaines catégories par exemple est très intéressant.

Ceci étant dit, notre étude est sur ce point assez limitée; la faiblesse des moyens mis en oeuvre, la petitesse de l'échantillon n'ayant pas permis de différencier les étudiants dont les demandes ont été annulées suivant plusieurs critères à la fois.

## II - LA POPULATION REJETEE :

### ÉTUDE DE LA DIFFÉRENCE ENTRE REVENU LIMITE ET REVENU RÉEL

Cette étude peut se faire en trois parties en tenant compte des pistes mises en lumière précédemment.

- Etude de la répartition de l'échantillon suivant des tranches de différences avec d'un côté les rejets et de l'autre les annulations.

- Etude de la répartition de cette différence par catégorie socio-professionnelle des parents.

- Etude par simulation des bourses de plafonds de ressources limites.

Les chiffres que nous donnons seont dorénavant des résultats redressés. Celui-ci s'effectue en multipliant par 5 chaque observation (puisque'une fiche sur 5 a été tirée) et en prenant 80 % des observations, puisque seules les premières demandes nous intéressent pour les comparer aux nouveaux bénéficiaires. En fait, le coefficient de redressement est donc égal à 4.

#### 1) Etude de la répartition par tranches

Tableau 20 : répartition de la population rejetée par tranche de la différence entre revenu limite et revenu réel

Tranches	0 à 25	2 à 50	51 à 75	76 à 100	101 à 125	126 à 150	151 à 175
Nombre	228	212	212	128	100	60	40
%	20,2 %	18,9 %	18,9 %	11,4 %	8,9 %	5,3 %	3,6 %

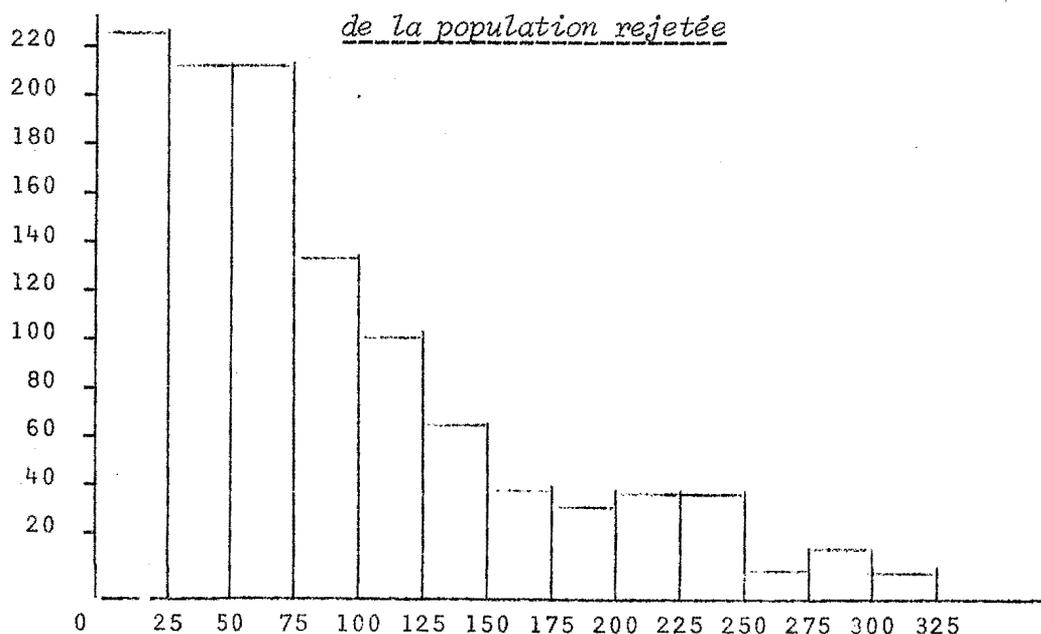
176 à 200	201 à 225	226 à 250	251 à 275	276 à 300	300 et +	Σ
32	40	40	8	16	8	1 124
2,8 %	3,6 %	3,6 %	0,7 %	1,4 %	0,7 %	100

*tranches en centaines de francs*

Il faut d'abord remarquer qu'il n'y a absolument aucun rejet pour des différences de revenu négatives, c'est-à-dire des revenus réels en deça du plafond. Ceci était évident dans la mesure où les critères d'attribution ne sont jamais transgressés en défaveur des étudiants. Remarquons ensuite qu'il y a relativement peu de différences numériques insignifiantes. En effet, si on désagrègeait la première tranche du tableau en plusieurs parties, avec des tranches plus petites, on ne trouverait que 15 étudiants, soit 5,3 % du total des rejets dans la tranche 0 à 1000 et 30 étudiants dans la tranche de 1000 à 2000, soit exactement le double de la première demi-tranche. Ceci indique que les commissions d'attribution des bourses font des exceptions pour les individus qui sont à la limite du couperet et qui ne bénéficieraient pas d'une bourse si les critères étaient appliqués d'une manière stricte.

Par contre, les différences d'importance moyenne, c'est-à-dire qui s'étendent jusqu'à 10 000 F, regroupent 70 % des demandes rejetées et ces 70 % se répartissent essentiellement du côté des différences faibles, ainsi que le montre le tableau de la répartition et l'histogramme n° 2

Histogramme 2 : répartition des différences de revenu de la population rejetée



On peut néanmoins s'étonner de l'importance relativement grande des demandes rejetées dont la différence est supérieure à 10 000 F, d'autant que plus on s'éloigne de la possibilité d'accès aux bourses, plus les observations devraient être inférieure à la demande potentielle de bourse.

Nous retrouvons ici, ce que nous avons déjà dit, un grand nombre de gens aux revenus moyens estimant avoir droit à une bourse.

## 2) Répartition par catégorie socio-professionnelle

Dans ce paragraphe aussi, il nous faut discriminer entre les rejets et les annulations .

### a) Les rejets

Pour étudier cette partie de l'échantillon, nous avons sélectionné l'ensemble des rejets en appliquant strictement le critère d'attribution des bourses, ce qui conduit à inclure neuf étudiants dont la différence entre revenu réel et revenu limite est positive, mais qui ont néanmoins été acceptés puis annulés pour des raisons non financières. Ces neuf cas se répartissent tous dans les premières tranches des différents tableaux. D'autre part, pour rendre cette étude plus claire, nous avons distingué trois cas selon que le père seul travaille, que la mère seule travaille, que le père et la mère travaillent tous les deux. En fait, le deuxième cas s'est avéré inexploitable en raison de la faiblesse du nombre d'étudiants de l'échantillon qui est dans ce cas.

Nous reproduisons dans les pages suivantes trois séries de tableaux. Les deux premières pages s'attachent au cas où le père seul travaille et au cas où le père et la mère travaillent tous les deux. La troisième série de tableaux cumule les trois cas possibles.

- Lorsque le père travaille et que la mère est inactive

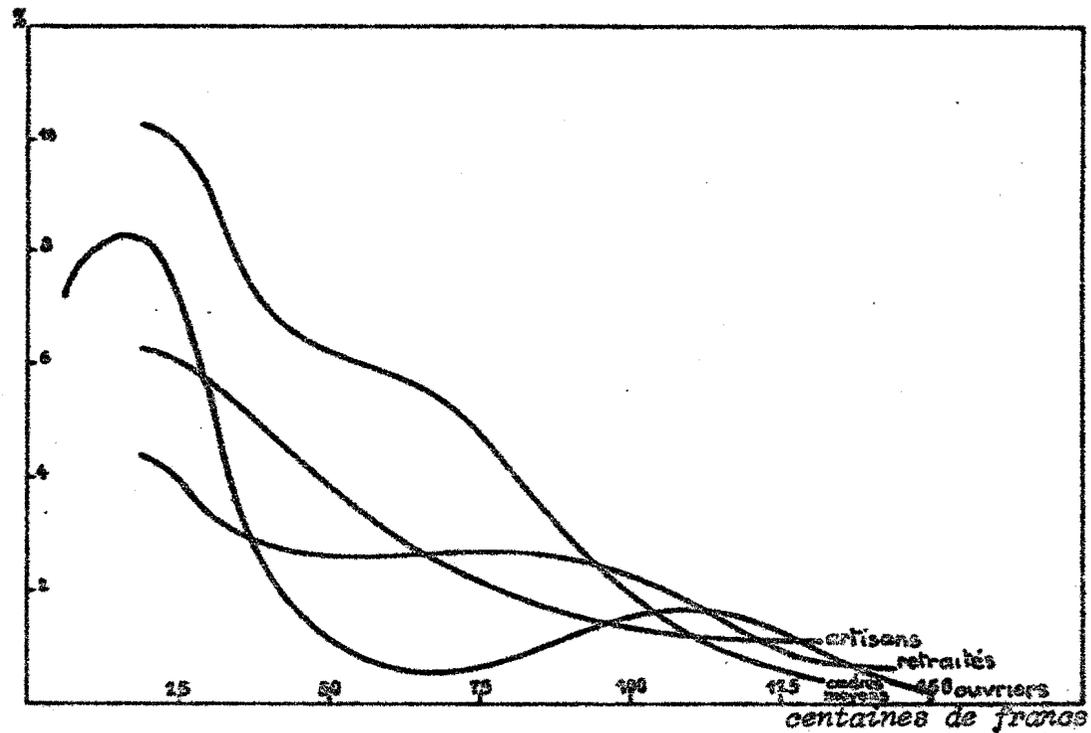
Chaque tableau est fait en double, suivant la longueur des tranches, pour rendre plus lisibles les tableaux et aussi pour des raisons dues à la taille de l'échantillon.

Tableau 21 : répartition de la population rejetée par C.S.P. et par tranche de la différence entre revenu limite et revenu réel, en tranches étroites et en tranches larges lorsque le père travaille et la mère est inactive.

	<10	<25	<50	<75	<100	<125	<150	<200	<300	300 et +	Σ
Agriculteurs	2,6 %	1,6 %	4,7 %	4,7 %	2,1 %	1,6 %	0,5 %	1 %	0,5 %	0	19 %
Professions libérales	0 %	0,5 %	0 %	0 %	0,5 %	1 %	0,5 %	0,5 %	2,1 %	1 %	6,3 %
Cadres moyens	0 %	5,2 %	6,8 %	5,7 %	3,1 %	1 %	1 %	1 %	1,6 %	0,5 %	26 %
Employés	1 %	3,1 %	3,1 %	2,1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,5 %	0 %	10 %
Ouvriers	3,6 %	4,2 %	2,6 %	0,5 %	1 %	1,6 %	0,5 %	0 %	0 %	0 %	14 %
Artisans	0 %	3,1 %	1,6 %	4,2 %	1 %	1 %	1 %	0 %	3,1 %	0,5 %	15,6 %
Retraités	0 %	2,1 %	1,6 %	1,6 %	1,6 %	1 %	0,5 %	0 %	0 %	0,5 %	8,8 %
Absents	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Σ	7,2 %	19,7 %	20,3 %	18,7 %	9,3 %	7,2 %	4,2 %	2,6 %	7,8 %	2,6 %	192

	0 à 50	50 à 100	100 à 150	150 à 300 et +	Σ
Agriculteurs	8,9 %	6,8 %	2,1 %	1,6 %	19,4 %
Professions libérales	0,5 %	0,5 %	1,6 %	3,6 %	6,2 %
Cadres moyens	12 %	8,9 %	2,1 %	3,1 %	26,1 %
Employés	7,3 %	2,1 %	0 %	0,5 %	10 %
Ouvriers	10,4 %	1,6 %	2,1 %	0 %	14,1 %
Artisans	4,7 %	5,2 %	2,1 %	3,6 %	15,6 %
Retraités	3,6 %	3,1 %	1,6 %	0,5 %	8,8 %
Absents	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Σ	47,3 %	28,1 %	11,5 %	13 %	100 %

Graphique 1 : répartition de la population rejetée par C.S.P.  
et par tranche de la différence  
entre revenu limite et revenu réel  
lorsque le père travaille et la mère est inactive



La catégorie des cadres moyens est la plus représentée et est suivie relativement d'assez loin par celle agriculteurs. Par contre, la catégorie des professions libérales qui regroupe aussi les cadres supérieurs est la moins représentée, si on ne tient pas compte des "absents" qui regroupent les décès et les divorces.

En général, à peu près toutes les catégories sont plus représentées du côté des différences faibles sauf pour la catégorie des professions libérales. Plus précisément, si on regarde le premier des deux tableaux, on peut remarquer que les catégories des cadres moyens, des artisans et des retraités sont plus regroupées sur les différences moyennes (entre 2 500 et 7 500).

Pour faire une comparaison, nous disposons de la répartition des boursiers par catégorie socio-professionnelle pour l'année 1973.

Cependant, il existe une différence importante entre cette structure et celle dont nous disposons à partir de l'échantillon. Dans les données que nous avons pour 1975 sur les boursiers, la catégorie des artisans a été cumulée avec celle des professions libérales et des cadres supérieurs, ce qui est à notre avis une perte d'information.

D'autre part, la catégorie retraités et inactifs ne correspond pas nécessairement à celle des retraités de notre échantillon mais de toute façon, cette dernière catégorie n'a pas grande signification à cause de son hétérogénéité.

Notons enfin que les services du Rectorat de DIJON ont enlevé de leurs statistiques les boursiers non sélectionnés sur critères sociaux.

Tableau 22 : répartition des boursiers par C.S.P.

		Agriculteurs	Ouvriers	Employés	Cadres moyens	Cadres supérieurs Professions libérales artisans	Retraités et inactifs	Σ
Etudiants à DIJON (1) moins (- CREPS-VERES-CPAG)	Nbre	1 858	2 613	1 886	1 844	52,40	—	13 972
	%	13,3 %	16,7 %	13,5 %	13,2 %	37,5	—	100 %
Boursiers à DIJON (-) CREPS, UEREPS bourses spéciales	Nbre	556	735	476	136	1,39	386	2 428
	%	22,9 %	30,27 %	19,60 %	5,60 %	5,72	15,90 %	100 %
Nouveaux boursiers à DIJON (2)	Nbre	264	350	226	65	6,6	184	1 155
	%	22,9 %	30,27 %	19,60 %	5,60 %	5,72	15,90 %	47,6 %
% boursiers par rapport au nombre d'étudiants à DIJON		29,92 %	28,12 %	25,24 %	7,38 %	1,25 %	—	17,37
% de rejetés par rapport aux boursiers de la C.S.P.		33,45 %	39,18 %	39,07 %	260,29 %	1,98 %	32,90 %	58,03 %
% de rejetés par rapport aux étudiants de la C.S.P.		10 %	11,02 %	9,86 %	19,20 %	5,26 %	—	10,08 %

(1) estimation à partir de données établies par l'INSEE en 1971

(2) estimation en supposant la répartition identique à celle des boursiers pris dans leur ensemble

Si les cadres moyens sont très représentés dans notre échantillon, ils le sont très mal dans la population des boursiers contrairement aux autres catégories fortement représentées comme les agriculteurs et les ouvriers. On le remarque très facilement en considérant dans le tableau 22 les pourcentages de cadres moyens rejetés par rapport à ceux qui sont boursiers, ou tout simplement par rapport à ceux qui sont étudiants.

L'ensemble de ces remarques permettent de faire une première conclusion : si les cadres moyens sont parmi les exclus du système boursier, ils seront parmi les premiers, semble-t-il, à bénéficier d'une étendue des plafonds de bourses, mais il faudrait pour cela une hausse relativement forte de ces plafonds.

Les autres catégories sont à peu près représentées de la même manière dans la population des boursiers et dans la population des rejetés.

Ces conclusions sont confirmées par le tableau 22 et plus particulièrement la ligne qui donne le pourcentage des rejetés par rapport aux boursiers. (le tableau 22 cependant doit être utilisé avec précaution).

Il est intéressant de voir maintenant si ces tendances se maintiennent quand on étudie les dossiers où le père et la mère travaillent tous les deux.

- Lorsque le père et la mère travaillent tous les deux.

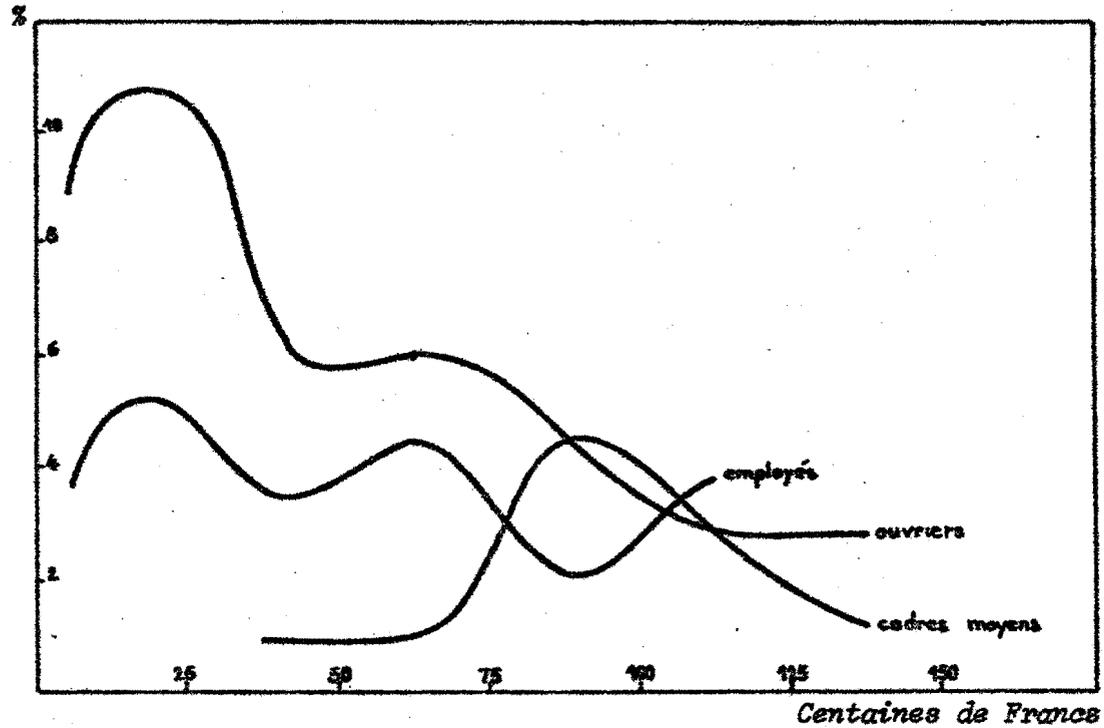
La comparaison de cette série de tableaux avec la précédente montre que la distinction que nous avons faite n'est pas inutile. Le fait que la mère travaille aussi change beaucoup de choses tant au niveau de la représentation des catégories socio-professionnelles que de leur localisation dans la répartition de la différence entre revenu limite et revenu réel.

Tableau 23 : répartition de la population rejetée par C.S.P.  
et par tranche de la différence entre revenu limite et réel  
en tranches étroites et larges lorsque le père et la mère travaillent.

	<10	<25	<50	<75	<100	<125	<150	<200	<300	300 et +	Σ
Agriculteurs	0 %	0 %	1,8 %	0 %	0,9 %	0 %	0 %	0 %	0,9 %	0 %	3,5 %
Professions libérales	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1,8 %	1,8 %	3,5 %
Cadres moyens	0 %	0 %	0,9 %	0,9 %	4,4 %	2,6 %	1,8 %	5,3 %	4,4 %	1,8 %	21,9 %
Employés	1,8 %	2,6 %	3,5 %	4,4 %	1,8 %	3,5 %	0 %	0,9 %	0,9 %	0 %	19,2 %
Ouvriers	4,4 %	5,3 %	5,3 %	6,1 %	4,4 %	2,6 %	2,6 %	0,9 %	0 %	0,9 %	32,4 %
Artisans	0,9 %	0,9 %	0 %	1,8 %	0 %	0,9 %	1,8 %	3,5 %	1,8 %	0 %	11,4 %
Retraités	0,9 %	0 %	0,9 %	0 %	0,9 %	0 %	0 %	0 %	0,9 %	0 %	3,5 %
Absents	0,9 %	0 %	0,9 %	1,8 %	0 %	0 %	0 %	0,9 %	0 %	0 %	4,3 %
Σ %	8,7 %	8,7 %	13,1 %	14,9 %	12,2 %	9,6 %	6,1 %	11,4 %	10,5 %	4,3 %	100 %

	0 à 50	50 à 100	100 à 150	150 à 300 et +	Σ %
Agriculteurs	1,75 %	0,9 %	0 %	0,9 %	3,55 %
Professions libérales	0 %	0 %	0 %	3,5 %	3,50 %
Cadres moyens	0,9 %	5,3 %	4,4 %	11,4 %	22 %
Employés	7,9 %	6,1 %	3,5 %	1,75 %	32,5 %
Ouvriers	14,9 %	10,5 %	5,3 %	1,75 %	32,5 %
Artisans	1,75 %	1,75 %	2,6 %	5,3 %	11,4 %
Retraités	1,75 %	0,9 %	0 %	0,9 %	3,5 %
Absents	1,75 %	1,75 %	0 %	0,9 %	4,4 %
Σ %	30,70 %	27,20 %	15,80 %	26,30 %	100 %

Graphique 2 : répartition en pourcentage de la population  
rejetée par C.S.P. et par tranche de la différence entre  
revenu limite et revenu réel  
lorsque le père et la mère travaillent



Plus précisément, la catégorie des agriculteurs baisse en nombre d'une manière brutale : elle passe de 19 % à 3,5 %, ce qui s'explique bien puisque peu de femmes d'agriculteurs ont un travail particulier qui n'est pas d'aide momentanée à leur mari. La catégorie des ouvriers par contre augmente de 14 % à 32,4 %, beaucoup de femmes d'ouvriers exerçant un emploi.

Les autres catégories ne varient pas de manière notable.

Pour ce qui est des tranches de la différence entre revenu limite et revenu réel, on peut aussi noter des déplacements intéressants.

Pour les cadres moyens, il ne fait pas de doute que l'apport du salaire de la femme produit un déplacement considérable, de telle sorte qu'on peut dire qu'il exclut l'accès à une bourse.

Pour les ouvriers, l'apport du salaire de la femme, semble-t-il, fait passer beaucoup d'ouvriers d'une différence négative à une différence légèrement positive, car la catégorie des ouvriers augmente beaucoup quand on introduit ceux dont la femme travaille, mais ceci les place dans les tranches les plus faibles de la différence entre revenu limite et revenu réel. Cette catégorie bénéficierait probablement d'une hausse des plafonds des bourses puisqu'ils sont à la limite de la différence nulle.

On ne peut pas dire grand chose de la catégorie des agriculteurs qui sont ici trop peu représentés ainsi que les autres catégories socio-professionnelles.

Il devient maintenant utile de voir l'effet global sur toute la population des rejetés en regardant les deux séries de tableaux cumulés.

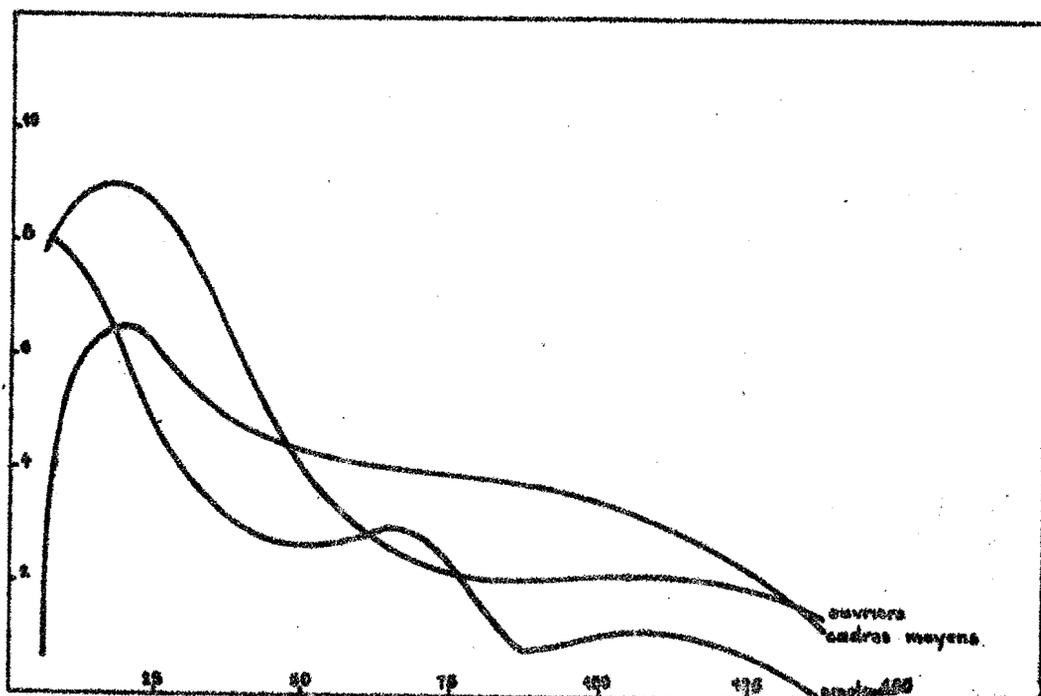
- Résultats pour l'ensemble de l'échantillon des rejetés

Tableau 24 : répartition de la population rejetée par C.S.P. et par tranche de la différence entre revenu limite et réel, en tranches étroites et larges, les 3 cas cumulés : le père travaille seul, la mère travaille seule, le père et la mère travaillent

	<10	<25	<50	<75	<100	<125	<150	<200	<300	300 et +	Σ %
Agriculteurs	1,6 %	1 %	3,5 %	2,9 %	1,6 %	1 %	0,3 %	0,6 %	0,6 %	0 %	13,2%
Professions libérales	0 %	0,3%	0 %	0 %	0,3 %	0,6 %	0,3 %	0,3 %	1,9 %	1,3 %	5,1%
Cadres moyens	0,3 %	3,2 %	4,8 %	4,2 %	3,5 %	1,6 %	1,3 %	2,6 %	2,6 %	1,7 %	25,1%
Employés	1,3 %	2,9 %	3,2 %	2,9 %	0,6 %	1,3 %	0 %	0,3 %	0,6 %	0 %	13,3%
Ouvriers	3,9 %	4,5 %	3,5 %	2,6 %	2,3 %	1,9 %	1,3 %	0,3 %	0 %	0,3 %	20,6%
Artisans	0,3 %	2,3 %	1 %	3,5 %	0,6 %	1 %	1,3 %	1,6 %	2,6 %	0,3 %	14,5%
Retraités	0 %	1,3 %	1,3 %	1 %	1,3 %	0,6 %	0,3 %	0 %	0,3 %	0,3 %	6,5 %
Absents	0,3 %	0 %	0,3 %	0,6 %	0 %	0 %	0 %	0,3 %	0 %	0 %	1,6 %
Σ %	7,7 %	15,4%	17,7%	17,7%	10,3%	8,0 %	4,0 %	6,1 %	8,7 %	3,2 %	100 %

	0 à 50	50 à 100	100 à 150	150 à 300 et +	Σ
Agriculteurs	6,1 %	4,5 %	1,3 %	1,3 %	13,2 %
Professions libérales	0,3 %	0,3 %	1 %	3,5 %	5,1 %
Cadres moyens	8,4 %	7,7 %	2,9 %	6,1 %	25,1 %
Employés	7,4 %	3,5 %	1,3 %	1 %	13,2 %
Ouvriers	11,9 %	4,8 %	3,2 %	0,6 %	20,5 %
Artisans	3,5 %	4,2 %	2,3 %	4,5 %	14,5 %
Retraités	2,6 %	2,3 %	1 %	0,6 %	6,5 %
Absents	0,6 %	0,6 %	0 %	0,3 %	1,5 %
Σ %	40,96 %	28,00 %	12,90 %	18,00 %	100 %

Graphique 3 : répartition en pourcentage de la population rejetée par C.S.P. et par tranche de la différence entre revenu limite et réel de l'ensemble de la population rejetée



Par rapport à l'ensemble des catégories socio-professionnelles, les cadres moyens et les ouvriers sont les deux les plus représentées. Pour ce qui est des ouvriers, nous avons vu que s'il y a des ouvriers parmi les rejetés, c'est-à-dire exclus des bourses pour des raisons financières, c'est à cause de l'apport du salaire des femmes, tout du moins dans l'immense majorité des cas.

Pour les cadres moyens, puisqu'ils sont dans les catégories des revenus moyens, il n'est pas étonnant de les trouver représentés dans les rejetés et sous-représentés dans les boursiers, mais seulement une moitié d'entre eux, ceux dont la femme ne travaille pas, pourrait bénéficier d'une hausse prévisible des plafonds de bourses.

Les agriculteurs qui n'obtiennent pas de bourses actuellement sont particulièrement proches des limites de la différence nulle.

Il reste les employés qui sont bien représentés parmi les boursiers et qui ne sont pas en nombre négligeable parmi ceux qui sont rejetés. Pour à peu près une moitié d'entre eux, leur rejet d'explique par le salaire de leur femme, mais cependant, ils restent proches des limites de la différence nulle.

Les artisans se caractérisent par une hétérogénéité, ils sont peu représentés dans toutes les populations que nous avons envisagées jusqu'à présent et se répartissent assez équitablement dans toutes les tranches des divers tableaux et de plus, leur faible nombre ne permet pas de donner des conclusions précises à leur sujet.

Pour conclure, on peut dire que vraisemblablement une extension des bourses devrait toucher d'abord les ouvriers rejetés et aussi les cadres moyens qui n'ont qu'un seul salaire.

### III - LA POPULATION REJETÉE QUI SERAIT BOURSIÈRE DANS L'HYPOTHÈSE OÙ UNE MODIFICATION DES BARÈMES INTERVIENDRAIT

#### Etude par simulation

Connaissant les critères appliqués dans la détermination des rejets et des annulations, nous pouvons en faisant varier les barèmes examiner le comportement du système des bourses.

Une telle étude comprend nécessairement un certain nombre d'hypothèses restrictives qu'il nous faut préciser.

- D'abord, il nous faut supposer la constance du système boursier, la maintenance des pratiques qui président à l'établissement des critères d'attribution des bourses et de la législation qui pourrait agir sur ces critères.

- D'autre part, il nous faut faire l'hypothèse de la constance de la population qui nous a servi de référence.

Ces deux hypothèses sont moins restrictives qu'il ne paraît puisque notre perspective est à court terme. D'autre part, notre but est d'étudier le système de bourses actuel, donc l'impact qui aurait sa maintenance, ce qui veut dire que même si on pouvait se passer de la première hypothèse, il faudrait le faire.

La manière dont nous avons effectué la simulation est déterminée par la méthode de calcul des barèmes d'attribution des bourses. Ces barèmes sont calculés à partir d'un quotient familial maximum. Ce quotient représente pour un individu le rapport du revenu qu'il déclare sur le nombre de points de charge dont il peut faire état. Ce quotient est déterminé suivant la politique suivie et

permet d'établir toute l'échelle des quotients familiaux qui sert à la détermination des échelons de bourses. C'est aussi ce quotient qui sert à la détermination des différentes ressources limites qui sont en vigueur suivant le nombre de points de charge. Une fois le quotient familial déterminé, tout le reste est déduit suivant des règles qui n'ont pas varié depuis le début des périodes que nous avons envisagées dans l'ensemble de l'étude. C'est ce quotient qui va nous servir de variable pour notre simulation ; le quotient en vigueur actuellement étant de 1450, nous l'augmenterons jusqu'à 2150 qui nous semble une limite raisonnable (50 % de hausse, soit l'équivalent, pour une famille normale de 3 enfants, d'un revenu mensuel net de 2 150 F, ce qui n'est pas scandaleux).

Faire varier la valeur du quotient familial a deux effets, l'un interne, l'autre externe.

L'effet interne est une modification de la structure des échelons de telle sorte qu'une hausse du quotient familial provoquera des hausses d'un échelon ou de plusieurs pour certains étudiants. Il est vrai qu'ici, nous n'avons aucun élément permettant de donner une idée de l'ampleur du phénomène, et pour l'apprécier, il aurait fallu faire une autre étude.

L'effet externe est à proprement parler celui qui agit sur les étudiants qui demandent une bourse mais n'intègrent pas les boursiers ; c'est donc la définition de notre population. Une hausse du quotient familial conduira à une augmentation du nombre des bénéficiaires d'une bourse d'une manière qu'il nous appartient de préciser. Mais à l'intérieur de cet effet externe, il peut y avoir des déplacements d'échelon, c'est-à-dire que certains peuvent se voir attribuer une bourse de deuxième échelon et d'autres du premier. En fait, pour qu'il y ait des étudiants qui obtiennent une bourse de deuxième échelon, il faut des hausses très importantes du quotient familial. Notre désir de rester dans l'univers de l'envisageable nous interdit de prendre en compte ces cas extrêmes, aussi ferons-nous l'hypothèse que tous les nouveaux bénéficiaires obtiennent un premier échelon sans approfondir cette question.

Mais avant d'entreprendre un commentaire de nos résultats, il nous faut encore signaler la nécessité de choisir à partir de quelle population précise doit être faite l'étude. Trois possibilités s'offrent à nous, la population des rejetés, celle des annulés et l'ensemble de la population, soit la somme des rejetés et des annulés. Ne considérer que les annulés est exclu puisque la variation du quotient familial maximum ne peut avoir aucun effet sur les membres de cette partie de la population.

Considérer la somme des annulés et des rejetés devrait en théorie n'avoir pas plus d'intérêt puisque de cette population il n'y a que les rejetés qui sont intéressants et que nous pouvons les considérer seuls.

En effet, une partie des annulés en fait aurait dû être rejetée mais est rattrapée parce que très proche de la limite des ressources. Ne considérer que la population des rejetés revient à tenir compte, dans les premières tranches de la différence entre revenu limite et revenu réel, d'une partie de la population qui bénéficie de largesses de l'administration boursière alors que dans les tranches suivantes on est incapable de connaître la part des rejetés qui serait néanmoins prise. Donc, au départ de notre processus de simulation, nous sous-estimerons la hausse du nombre de bénéficiaires de bourses relativement au nombre que nous trouverons dans les différences de revenu limite et réel supérieurs, parce que n'auront pas été exclus par avance, de la population de référence, ceux qui auraient bénéficié du dépassement des plafonds.

Par contre, si on considère l'ensemble de la population, on est sûr qu'aucun membre n'est exclu au départ dans la population de référence puisque les annulés sont aussi inclus dans cette population.

Aussi, si on considère d'une part l'augmentation du nombre des gens acceptés à mesure qu'on augmente le quotient familial maximum à partir de l'ensemble de la population et d'autre part à partir de la population des rejetés, on trouvera dans les premières hausses du quotient seulement, une différence en faveur de l'ensemble de la population qui sera la mesure de l'effet que nous venons de signaler.

<i>Quotient familial</i>	<i>Hausse du nombre des acceptés dans l'ensemble de la population</i>	<i>Hausse du nombre des acceptés dans la population des rejetés</i>	<i>Différence</i>
1 550	124	68	56
1 700	200	196	4
1 950	248	248	0
$\Sigma$	572	512	60

La différence représente les annulés qui en fait devraient, en appliquant strictement les barèmes, être rejetés.

Par la suite, nous partirons d'une analyse de la population rejetée en faisant, si cela est nécessaire, intervenir des résultats sur la population totale.

#### Etude de l'augmentation des individus acceptés par C.S.P.

Nous avons remarqué dans le court de l'exposé que le fait que la femme travaille ou qu'elle soit inactive pouvait avoir une influence assez grande sur le résultat des demandes de bourses.

C'est pourquoi nous étudierons aussi la catégorie socio-professionnelle des femmes dont les enfants obtiennent une bourse par suite des hausses de plafonds du quotient familial. Nous étudierons de même pour cette raison la catégorie socio-professionnelle du père suivant celle de la mère du boursier potentiel.

Tableau 25 : individus actuellement rejetés qui deviendraient boursiers dans l'hypothèse d'une augmentation du quotient familial

<i>Quotient familial maximum</i>	<i>Agriculteurs</i>	<i>Professions libérales</i>	<i>Cadres moyens</i>	<i>Employés</i>	<i>Ouvriers</i>
1 450	0	0	0	0	0
1 550	12	0	8	16	28
1 700	36	4	52	48	80
1 950	84	4	104	104	120
2 000	84	4	112	120	128
2 050	92	8	124	120	136
2 100	112	8	140	128	148
2 150	112	8	156	128	148

<i>Quotient familial maximum</i>	<i>Artisans</i>	<i>Retraités</i>	<i>Absents inactifs</i>	$\Sigma$	$\Delta$ <i>d'une ligne à l'autre</i>
1 450	0	0	0	0	0
1 550	0	4	0	68	68
1 700	20	20	4	264	196
1 950	56	36	4	512	248
2 000	60	44	8	560	48
2 050	64	48	12	604	44
2 100	64	48	12	660	56
2 150	76	52	12	692	32

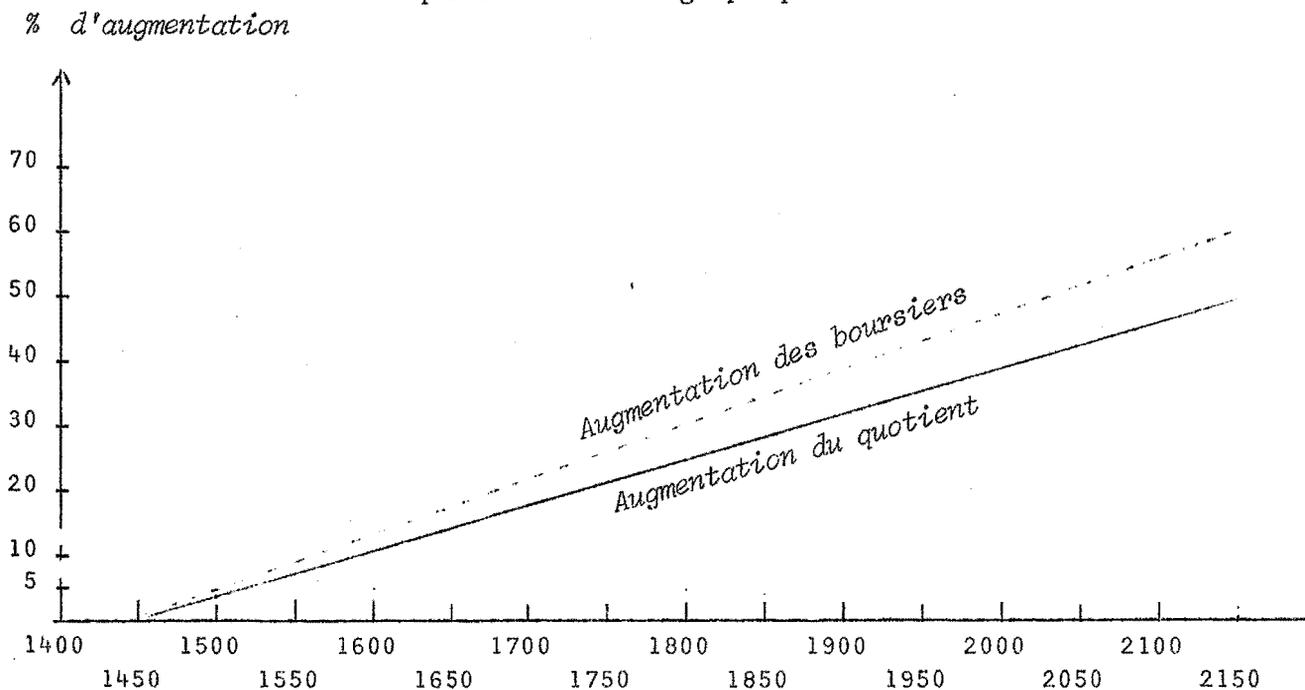
Le nombre d'individus qui auraient eu une bourse dans l'hypothèse de relèvements successifs du plafond familial (de 1 450 à 2 150) doit être comparé aux nouveaux individus qui ont obtenu une bourse, soit 1 155.

Les augmentations successives du quotient familial que nous avons testées sont de :

6,9 % ; 17,2 % ; 34,4 % ; 38 % ; 41 % ; 45 % et 48 %

Les bénéficiaires de bourse augmentent respectivement de 5,9 % 22,8 % 44 % 48,5 % 52,3 % 57 % et 60 %

ce qui donne sur un graphique



L'augmentation des boursiers est plus rapide que celle du quotient familial, mais ce qui est remarquable, c'est qu'à presque 50 % de hausse de plafond, la courbe représentative de l'augmentation du nombre des boursiers ne fléchit pas ; ceci peut être interprété comme l'indice que les actuels demandeurs de bourse constituent la population qui demanderait une bourse si le quotient familial était relevé de 50 %.

La non-information des demandeurs sur leurs chances d'avoir une bourse semble donc importante, puisqu'avec des revenus réels supérieurs de 50 % au revenu limite d'attribution, on peut considérer que tous ceux qui souhaitent une bourse la sollicitent effectivement.

L'augmentation nominale du quotient au cours des dernières années a été relativement lente, comme l'indique le tableau suivant :

	1970-71	1971-72	1972-73	1973-74	1974-75	1975-76
<i>Quotient familial en francs</i>	1 140	1 190	1 240	1 340	1 450	1 450
<i>% d'augmentation</i>	-	+ 4,4	+ 4,2	+ 8,1	+ 8,2	0

La hausse du quotient a donc toujours été sensiblement inférieure à l'augmentation moyenne des revenus nominaux, ce qui fait que la population bénéficiaire tend à diminuer.

La chute sera particulièrement brutale pour l'année 75-76, puisque les demandes devront indiquer des revenus en hausse nominale de 20 % en moyenne, alors que le quotient familial est resté inchangé. Dans la mesure où, comme nous venons de le voir, l'élasticité de nombre de bénéficiaires par rapport au quotient est  $> 1$ , on peut donc s'attendre à une baisse supérieure à 20 % du nombre des boursiers toutes choses égales d'ailleurs. Le Secrétaire d'Etat aux Universités a pu ainsi accorder une augmentation sensible du montant unitaire de la bourse tout en inscrivant au budget, à ce titre, une somme totale nominalement inférieure à celle de l'année précédente.

Mais ce qui est plus intéressant à remarquer et certainement statistiquement plus sûr est d'étudier la répartition par catégorie socio-professionnelle. Pour cela cependant, il faut faire une comparaison avec la structure de la population de référence ; c'est pourquoi nous donnons le tableau du croisement de la catégorie socio-professionnelle du père avec celle de la mère, dans l'ensemble de l'échantillon des rejetés.

Tableau 27 : catégorie socio-professionnelle du père et de la mère des élèves rejetés de l'échantillon

Mère Père	Agriculteurs	Professions libérales	Cadres moyens	Employés	Ouvriers
Agriculteurs	12	0	0	0	4
Professions libérales	0	4	4	8	0
Cadres moyens	0	0	32	48	8
Employés	0	0	8	56	20
Ouvriers	0	0	4	32	76
Artisans	0	0	12	4	4
Retraités	0	0	4	4	4
Absents	0	0	8	0	0
$\Sigma$	12	4	72	152	116
%	1,03 %	0,34 %	6,22 %	13,14 %	10,03 %

	Artisans	Retraités	Absents	$\Sigma$	%
Agriculteurs	0	0	144	160	13,84 %
Professions libérales	0	0	48	64	5,53 %
Cadres moyens	8	0	196	292	25,25 %
Employés	4	0	72	160	13,84 %
Ouvriers	16	0	88	216	18,68 %
Artisans	28	0	116	164	14,18 %
Retraités	0	4	68	84	7,26 %
Absents	8	0	0	16	1,38 %
$\Sigma$	64	4	732	1 156	100 %
%	5,53 %	0,34 %	63,32 %	100 %	

Il est aussi très utile de rappeler la répartition par catégorie socio-professionnelle des nouveaux boursiers que nous avons déjà donnée avec les précisions qui s'imposent et nous ne rappellerons pas ici.

Tableau 28 : structure par C.S.P. des boursiers de 1974-1975  
ayant une bourse pour la première fois :

	Agriculteurs	Ouvriers	Employés	Cadres moyens	Professions libérales les artisans	Retraités	Total
Nombre de Boursiers	264	350	226	65	66	184	155
%	22,9 %	30,27 %	19,6 %	5,6 %	5,72 %	15,9 %	100 %

La comparaison des trois tableaux est nécessaire car un chiffre du premier tableau peut s'expliquer par les données concernant notre échantillon de rejetés ou encore les données de l'ensemble des boursiers.

On peut classer les catégories socio-professionnelles pour l'étude en deux groupes, ceux qui sont sur-représentés dans les rejetés et ceux qui sont sous-représentés.

Les catégories sur-représentées sont les cadres moyens, les artisans, les retraités, les professions libérales. Les cadres moyens sont certainement la catégorie la plus intéressante pour la différence particulièrement forte entre la représentation dans les rejetés et dans l'ensemble de la population des boursiers (25,25 et 5,88).

Si on étudie l'évolution de l'importance de ce groupe avec l'évolution du quotient familial, on s'aperçoit que la représentation figurée par les pourcentages du premier tableau a tendance à augmenter légèrement, mais beaucoup plus quand on passe de la première hausse du quotient à la deuxième.

Donc par rapport à l'ensemble de la population, il faut une hausse assez forte du quotient pour que le nombre augmente. Pour les artisans, on peut dire sensiblement la même chose. La tendance est plus forte pour les retraités mais on ne peut guère en donner une interprétation car cette catégorie est difficile à interpréter.

Remarquons encore que les pourcentages de toutes ces catégories dans le premier tableau sont inférieurs à ceux du deuxième. Cela signifie surtout après ce que nous venons de dire sur les évolutions de ces pourcentages que ce sont ceux qui souhaitent le plus avoir des bourses (sur-représentés dans les rejets), qui en obtiennent le moins (sous-représentés dans les boursiers), ce qui est compréhensible, et qui ont le moins de chance d'en obtenir (sous-représentés dans la simulation). Cependant, ce résultat ne marque pas une tendance absolue très forte mais bien nettement orientée relativement aux autres catégories socio-professionnelles que nous allons étudier.

Les catégories sous-représentées sont les agriculteurs, les ouvriers, les employés.

Si on regarde d'abord l'évolution des pourcentages dans le premier tableau, on remarque que contrairement au premier groupe de catégories socio-professionnelles, ceux-ci décroissent en règle générale. Pour les agriculteurs, c'est un peu discutable, mais on peut dire que ce pourcentage est à peu près constant. Pour les ouvriers, par contre la tendance est très nette. Ces catégories et surtout celle des ouvriers ont tendance relativement à l'ensemble de l'échantillon à voir leurs membres acquérir très rapidement aux bourses dès qu'on augmente les plafonds des quotients familiaux. Cette tendance est ici vue dans son aspect relatif; de manière absolue nous avons dit précédemment que le mouvement était assez lent pour autant qu'on puisse en juger.

D'autre part, toujours contrairement au groupe précédent de catégories socio-professionnelles, les pourcentages qui figurent dans le premier tableau sont tous supérieurs à ceux du second. Ce groupe est donc celui qui bénéficierait en premier d'une hausse des plafonds du quotient familial.

Notons pour finir que cette distinction des catégories socio-professionnelles en deux groupes, si elle est assez claire, n'est pas d'une ampleur extrême et même la limite est parfois très vague par exemple pour les agriculteurs. Il nous faut maintenant introduire un phénomène qui avait semblé jouer un rôle dans les parties précédentes de l'exposé, le travail salarié des femmes.

Pour étudier l'influence du travail salarié des femmes il faut comparer les catégories socio-professionnelles des hommes avec celles des femmes, mais comme il faut aussi voir l'ensemble des chiffres, il faudra faire plusieurs tableaux.

Nous en présentons trois parmi ceux obtenus dans nos calculs.

Tableau 29 : structure par catégorie socio-professionnelle du père et de la mère  
des nouveaux boursiers quand on simule une hausse  
du quotient familial maximum  
à 1 700 F.

<i>Père</i> / <i>Mère</i>	<i>Agriculteurs</i>	<i>Professions libérales</i>	<i>Cadres moyens</i>	<i>Employés</i>	<i>Ouvriers</i>
<i>Agriculteurs</i>	0	0	0	0	4
<i>Professions libérales</i>	0	0	0	0	0
<i>Cadres moyens</i>	0	0	0	0	0
<i>Employés</i>	0	0	0	12	4
<i>Ouvriers</i>	0	0	0	20	20
<i>Artisans</i>	0	0	0	0	0
<i>Retraités</i>	0	0	4	0	0
<i>Absents</i>	0	0	4	0	0
$\Sigma$	0	0	8	28	28

<i>Père</i> / <i>Mère</i>	<i>Artisans</i>	<i>Retraités</i>	<i>Absents</i>	$\Sigma$
<i>Agriculteurs</i>	0	0	32	36
<i>Professions libérales</i>	0	0	4	4
<i>Cadres moyens</i>	0	0	52	52
<i>Employés</i>	4	0	28	48
<i>Ouvriers</i>	0	0	44	80
<i>Artisans</i>	4	0	16	20
<i>Retraités</i>	0	0	16	20
<i>Absents</i>	0	0	0	4
$\Sigma$	8	0	192	264

Si l'on fait passer le quotient familial à 1 700 F, 264 étudiants supplémentaires auraient une bourse (un quart en plus). 72,7 % appartiennent à des familles où il n'y a qu'un seul revenu, celui du père. 1,5 % n'ont que le revenu de la mère. Un quart sont des ménages où il y a deux revenus, mais on voit qu'ils se situent dans des catégories très peu nombreuses : ouvrier-ouvrière, ouvrier-employée, employé-ouvrière, employé-employée, regroupent les trois-quarts des nouveaux bénéficiaires à deux revenus.

Les cadres moyens disparaissent sauf dans le cas où l'autre revenu est une retraite.

Les agriculteurs sont également absents, sauf si le second revenu est celui d'un emploi d'ouvrier.

De même, enfin, les artisans n'apparaissent que si le conjoint se déclare artisan et dans ce cas, il s'agit vraisemblablement plus d'une aide familiale que d'une véritable seconde profession.

Il est donc clair qu'un deuxième revenu exclut du bénéfice de la bourse toutes les C.S.P. "moyennes" (cadres moyens, agriculteurs, artisans), C.S.P. qui seraient par contre les leurs bénéficiaires d'un relèvement des plafonds lorsqu'elles n'ont qu'un seul revenu.

Tableau 30 : structure par C.S.P. du père et de la mère  
des nouveaux boursiers quand on simule une hausse  
du quotient familial maximum  
à 2 000 F.

<i>Père</i>	<i>Mère</i>	<i>Agriculteurs</i>	<i>Professions libérales</i>	<i>Cadres moyens</i>	<i>Employés</i>	<i>Ouvriers</i>
<i>Agriculteurs</i>		4	0	0	0	4
<i>Professions libérales</i>		0	0	0	0	0
<i>Cadres moyens</i>		0	0	4	0	0
<i>Employés</i>		0	0	8	28	16
<i>Ouvriers</i>		0	0	4	20	40
<i>Artisans</i>		0	0	0	0	0
<i>Retraités</i>		0	0	4	0	4
<i>Absents</i>		0	0	8	0	0
$\Sigma$		4	0	28	48	64

<i>Père</i>	<i>Mère</i>	<i>Artisans</i>	<i>Retraités</i>	<i>Absents</i>	$\Sigma$
<i>Agriculteurs</i>		0	0	76	84
<i>Professions libérales</i>		0	0	4	4
<i>Cadres moyens</i>		0	0	108	112
<i>Employés</i>		4	0	64	120
<i>Ouvriers</i>		4	0	60	128
<i>Artisans</i>		4	0	56	60
<i>Retraités</i>		0	0	36	44
<i>Absents</i>		0	0	0	8
$\Sigma$		12	0	404	560

Tableau 31 : structure par C.S.P. du père et de la mère  
des nouveaux boursiers quand on simule une hausse du quotient familial  
maximum  
à 2 100 F.

Père	Mère	Agriculteurs	Professions libérales	Cadres moyens	Employés	Ouvriers
Agriculteurs		4	0	0	0	4
Professions libérales		0	0	0	0	0
Cadres moyens		0	0	8	8	0
Employés		0	0	8	32	16
Ouvriers		0	0	4	20	52
Artisans		0	0	0	0	0
Retraités		0	0	4	0	4
Absents		0	0	8	0	0
Σ		4	0	32	60	76

mère père	Artisans	Retraités	Absents	Σ
Agriculteurs	0	0	104	112
Professions libérales	0	0	8	8
Cadres moyens	0	0	124	140
Employés	4	0	68	128
Ouvriers	4	0	68	148
Artisans	4	0	60	64
Retraités	0	0	40	48
Absents	4	0	0	12
Σ	16	0	472	660

Les tableaux 30 et 31 indiquent comment se répartiraient les nouveaux boursiers si l'on poursuivait la hausse du quotient familial jusqu'à 2 000 et 2 100 F. Cette extension ne modifie pratiquement pas nos conclusions. Les cadres moyens restent exclus du bénéfice des bourses lorsqu'il y a un deuxième revenu dans le ménage, sauf dans quelques rares cas où ce deuxième revenu correspond à un emploi modeste (ouvrier-employé) ou à une retraite.

En conséquence, la modification du système de bourse par élévation du quotient familial bénéficierait en priorité :  
(cas d'extension à 2100 F)

- aux enfants d'ouvriers dans 22 % des cas, au sein desquels 55 % ont un seul revenu et 45 % deux revenus ;
- aux enfants de cadres moyens dans 21 % des cas, mais parmi eux, 90 % ont un seul revenu, le double revenu excluant les cadres moyens de l'accès à la bourse ;
- aux enfants d'employés dans 19 % des cas dont 47 % n'ont qu'un seul revenu. ;
- aux enfants d'agriculteurs dans 17 % des cas, étant entendu que presque toujours, la mère n'exerce pas de profession séparée

Le dernier cinquième regroupe toutes les autres catégories bénéficiaires parmi lesquelles les artisans représentent une moitié.

S'il faut donner une conclusion à l'effet de la hausse du quotient familial, il faut dire que celui-ci n'est significatif que si la hausse est forte, plus forte que celle des années précédentes. Dans ce cas, les classes qui en bénéficieront seraient les catégories inférieures qui ont des doubles salaires, les catégories moyennes à salaire unique. Mais cela seulement, nous le répétons, si la hausse dépasse du double ce qu'elle a été entre 1973-1974 et 1974-1975 qui a déjà une hausse particulièrement forte du quotient familial. Et si on tient compte des hausses prévisibles de revenus, il faut encore amplifier notre conclusion.

### Etude par points de charge

L'étude des points de charge a pour but de mettre en évidence si des facteurs autres que le revenu peuvent agir sur l'acquisition ou la non-acquisition d'une bourse. Parmi ces facteurs sont exclus ceux d'annulation qui ne sont pas financiers.

Le tableau suivant donne l'évolution du nombre d'étudiants obtenant théoriquement une bourse avec la hausse du quotient familial maximum et cela par points de charge. Dans ce tableau figurent en bas et à droite les pourcentages par lignes, c'est-à-dire par niveau du quotient familial maximum.

Tableau 32 : évolution par nombre de points de charge  
du nombre d'étudiants obtenant théoriquement une bourse  
avec la hausse du quotient familial maximum

Points de charge Quotient maximum	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	Σ
1 450	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1 500	0	4	24	16	4	8	12	0	0	0	0	68
1 700	0	16	60	80	44	28	16	12	0	4	4	264
1 950	4	20	104	168	108	52	20	16	8	4	8	512
2 000	4	20	124	176	120	56	24	16	8	4	8	560
2 050	12	20	124	196	128	56	36	16	8	4	8	604
2 100	12	28	136	216	132	64	36	16	8	4	8	660
2 150	20	28	152	220	136	64	36	16	8	4	8	692
Ensemble de la population rejetée	48	72	296	332	172	108	52	40	16	4	16	1156

L'observation de ce tableau conduit à la conclusion que très vraisemblablement l'évolution du quotient familial en hausse ne change pas sensiblement la répartition de la population des rejetés par points de charge.

Les pourcentages dans chaque colonne n'évoluent pas sensiblement et quand il y a des variations, il paraît trop facile de les attribuer à des phénomènes accidentels pour qu'on puisse valablement en tirer des conclusions.

De même, les pourcentages ne sont pas très différents de ceux calculés à partir de l'ensemble de la population rejetée. Cela signifie qu'il n'est pas possible d'ajouter grand chose à ce qui a déjà été dit sur la répartition de la population par points de charge.

#### IV - LE REJET DE LA DEMANDE DE BOURSE DISSUADE-T-IL L'ENTRÉE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ?

La réponse chiffrée à cette question est importante puisqu'elle permettrait d'évaluer les conséquences sur les effectifs étudiants, de l'augmentation du plafond d'attribution des bourses et d'analyser dans quelle mesure les progrès de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur dépendent de facteurs budgétaires.

Les données nécessaires à l'élaboration de cette réponse supposent une enquête longitudinale auprès d'un échantillon représentatif de bacheliers, où nous observerons les demandeurs de bourse, le sort que connaît cette demande, la décision de l'individu en matière d'inscription à l'enseignement supérieur.

En l'absence d'une telle enquête, nous devons nous borner à quelques données approchées. Nous savons, par l'examen que nous venons de faire des bourses rejetées, que par rapport aux 1 155 nouvelles bourses accordées, il y a eu 1 156 demandes rejetées, soit à peu près autant. Par conséquent, sur 100 nouvelles demandes de bourse, 50 % sont rejetées parce que les ressources de la famille sont trop élevées.

Or, en 1973-74, sur 900 000 étudiants de l'enseignement supérieur (Universités, I.U.T., Grandes Ecoles, classes préparatoires, Techniciens Supérieurs), il y avait 110 000 boursiers, soit un peu plus de 12 %. Si l'on tient compte des doubles inscriptions, il n'y avait en réalité que 843 000 personnes physiques, ce qui fait un pourcentage réel de boursiers égal à 13.

En conséquence, on peut estimer à 110 000 le nombre d'individus bacheliers, appartenant aux mêmes générations que les étudiants de cette année, qui ont demandé une bourse et ne l'ont pas eue. Combien, sur ces 110 000 font partie des 843 000 étudiants poursuivant leurs études et combien ont renoncé à faire des études supérieures ?

Nous avons une indication dans une enquête faite par l'IREDU et le CREDOC sur les conditions de vie et de travail des étudiants (1973-74). Il y a dans cette enquête un sous-échantillon de l'Université de Villetaneuse (PARIS XIII) composé exclusivement d'étudiants ayant fait une demande de bourse. Certains ont obtenu effectivement une bourse et d'autres ne l'ont pas eue. Si ces derniers étaient représentatifs des étudiants rejetés, ils pourraient constituer une approximation de ceux qui, ayant vu leur demande de bourse rejetée, ont pu cependant poursuivre leurs études.

Il y a malheureusement peu de chances pour que ces étudiants "demandeurs de bourse" de Villetaneuse soient représentatifs. En effet, ce sous-échantillon est d'une part peu nombreux (122 étudiants) et d'autre part sa structure par C.S.P. est fortement biaisée. Cette université, qui est située au coeur de la banlieue nord de PARIS n'accueille pratiquement aucun fils d'agriculteurs, sur-représente les C.S.P. "ouvriers", "employés" et sous-représente les "professions libérales", les "patrons et gros commerçants".

En fait, sur 122 demandeurs de bourse, 107 ont obtenu une bourse et 15 ont été rejetés.

Si l'échantillon avait été représentatif, il aurait fallu trouver, en face des 107 boursiers, une centaine de non-boursiers ayant demandé une bourse et non pas 15 pour conclure que le rejet ne dissuade pas l'accès à l'enseignement supérieur. On est en réalité très loin de ce chiffre et tout en restant prudents, il nous semble possible de conclure que le rejet de la demande de bourse décourage un nombre non négligeable d'étudiants potentiels de s'inscrire à l'Université.

Sur 100 bacheliers, 80 s'inscrivent dans un établissement quelconque de l'enseignement supérieur et 20 s'engagent dans la vie active (ou deviennent "mères de famille"). Sur 100 bacheliers, 26 font une demande de bourse, 13 l'obtiennent et 13 se la voient refuser. Il est légitime de faire l'hypothèse que les 13 rejetés ont plus de chances de se trouver dans les 20 qui entrent dans la vie active que dans les 80 qui vont à l'Université.

Si l'on extrapolait les données de Villeteuse, cela voudrait dire que sur ces 13 rejetés, 2 environ vont malgré leur rejet à l'Université et 11 n'y vont pas. Autrement dit, si le système de bourse acceptait tous les demandeurs actuels, on pourrait au plus faire passer de 80 à 91 le pourcentage de bacheliers poursuivant des études supérieures.

x

x

x

Ce résultat, qui est un maximum vraisemblable, montre bien les limites de la politique d'aide dans l'objectif de démocratisation : elles se résument en 3 chiffres.

Aujourd'hui, en France,

- 22 % des individus de chaque génération obtiennent le baccalauréat,
- 18 % des individus de chaque génération accèdent à l'enseignement supérieur.

*La politique d'aide la plus libérale possible ne pourrait pas faire plus que permettre de passer de 18 à 20 % au maximum le pourcentage d'individus de chaque génération accédant à l'enseignement supérieur.*

Il y a peu de différence entre ce résultat et la proposition suivante : *une plus grande démocratisation de l'enseignement supérieur est relativement indifférente à toute réforme de la politique d'aide. Si l'on veut davantage démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur, on y parviendra moins en "améliorant" le système d'aide qu'en modifiant les conditions d'obtention du baccalauréat, c'est-à-dire en réformant l'enseignement secondaire.*

# TABLE DES MATIERES

---

## INTRODUCTION

- Objet et hypothèse de travail
- Le matériel de base
- Plan de l'exposé

## I - ETUDE DE L'ÉCHANTILLON

- 1) Etude de l'ensemble de l'échantillon
  - a) Etude de la répartition par catégories socio-professionnelles des parents
  - b) Répartition par âge
  - c) Le recrutement d'origine
  - d) Etablissements d'accueil
  - e) Nombre de points de charge
  - f) Nombre d'enfants à charge
  - g) Les ressources limites
  - h) Les ressources réelles
    - α)
    - β)
  - i) La décision
  - j) Les motifs d'annulation

2) Etude de la population annulée

- a) Les motifs d'annulation
- b) La catégorie socio-professionnelle du père
- c) L'établissement d'accueil
- d) Conclusion

## II - LA POPULATION REJETÉE, ÉTUDE DE LA DIFFÉRENCE ENTRE REVENU LIMITE ET REVENU RÉEL

1) Etude de la répartition par tranches2) Répartition par catégorie socio-professionnelle

- lorsque le père travaille et que la mère est inactive
- lorsque le père et la mère travaillent tous les deux
- résultats pour l'ensemble de l'échantillon des rejetés.

## III - LA POPULATION REJETÉE QUI SERAIT BOURSIÈRE DANS L'HYPOTHÈSE OÙ UNE MODIFICATION DES BARÈMES INTERVIENDRAIT

- Etude par simulation
- Etude de l'augmentation des individus acceptés par C.S.P.
- Etude par points de charge

## IV - LE REJET DE LA DEMANDE DE BOURSE DISSUADE-T-IL L'ENTRÉE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ?